safac

N°52 5F

Folklore de Champagne

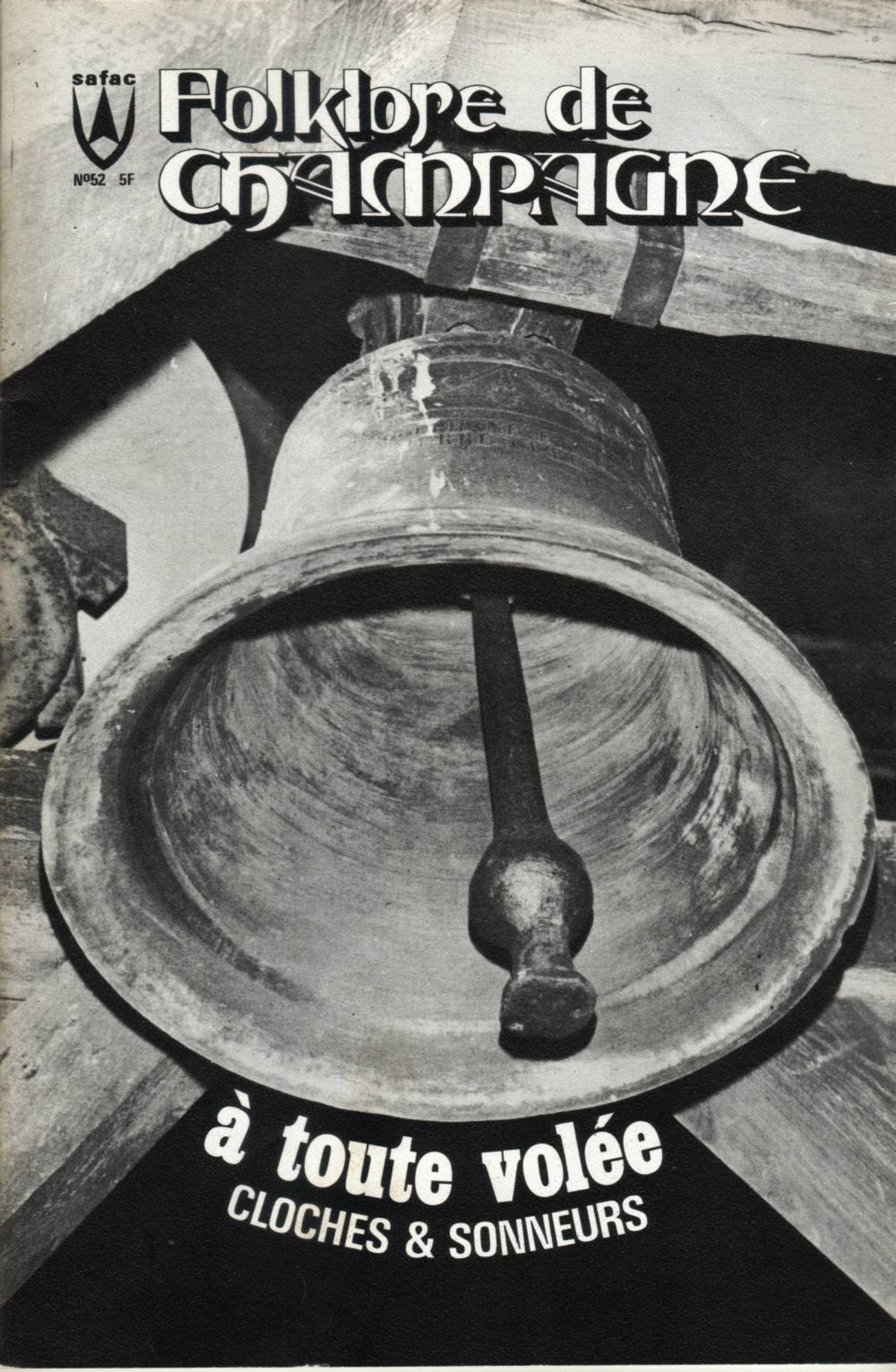

à toute volée

CLOCHES & SONNEURS

Nicole **POIRETTE**
Ensemble folklorique LES JOLIVETTES de Reims

10ème ANNIVERSAIRE

L'Assemblée générale de notre Association s'est déroulée le samedi 13 mars, dans le cadre, devenu habituel du Bibliobus.

Il s'agissait d'une sorte de jubilé.

Le Bureau était, comme il se doit, au complet et tous les sièges du local qui nous accueillait se trouvèrent utilisés, tant étaient nombreux les participants.

Ceux-ci représentaient les différents départements champenois, donnant, par leur présence, son plein sens à notre vocation régionale.

La presse troyenne avait répondu à notre invitation ; ce qui valut à nos « débats » de trouver un écho dans les journaux du lundi 15.

A défaut d'avoir jamais réclamé « les pleins pouvoirs », le Président avait bel et bien fait « le plein » des « pouvoirs », attendus de la part des absents. Nous pûmes donc délibérer dans les meilleures conditions quant au confort, à la représentativité et à l'audience souhaitables.

L'abondance et l'enthousiasme de l'auditoire confirmaient, du reste, la santé de la Société.

Certes, ici comme ailleurs, le plus gros souci est de caractère financier. Mais on se convainquit volontiers que « Plaie d'argent n'est pas mortelle », en rendant hommage aux divers organismes qui nous subventionnent. Les délicats apprécièrent aussi les mots d'encouragements que tel ou tel de nos mécènes prennent le temps de joindre au chèque qu'ils nous adressent.

Le Président ne manqua pas, en ce dixième anniversaire de rappeler l'origine de la S.A.F.A.C. (ex-S.A.A.F.A.) qui « est issue » de la Jeunesse et des Sports. Nul ne se méprit au point de comprendre « est tissu », car le cordon ombilical a été tranché de longue date et l'enfant est même sevré depuis belle heurette. DIX ANS : voyez-moi ce petit bout d'homme !... Mais comment ne pas songer, malgré tout, aux liens « Puissant » (1) qui rappellent au rejeton son origine et qui entretiennent l'affection paternelle du procréateur ?

Les différents « rapports » et l'exposé des projets servirent de transition entre le sujet terre-à-terre des allocations et l'aimable... allocution de M. Campens, actuel Directeur de l'Administration que nous venons d'évoquer.

S.A.F.A.C.

(1) Discrète (?) allusion à Jean Puissant, éloigné de nous par la distance, mais non par la pensée.

Bulletin trimestriel

Société des Amateurs de Folklore et Arts Champenois
Rumilly-lés-Vaudes
10260 Saint-Parres-lés-Vaudes

Gérant
Jean Daunay

Conseiller technique
Gilbert Roy

Conseiller rédactionnel
Jean Déguilly

C.C.P. Safac 16.832.44 Paris

Abonnements

De soutien	30 f
Simple	20 f
Etranger	50 f
Bienfaiteur	100 f

Points de vente
Jean Bienaimé - Photo
57, rue de la Cité - 10000 Troyes
Jean Daunay
Rumilly-lés-Vaudes
10260 Saint-Parres-lés-Vaudes
Au Point du Jour
1, rue Urbain-IV - 10000 Troyes

Mai 76
Numéro 52

A TOUTE VOLEE
Cloches et sonneurs

Enquête :
Jean Durand
Jean Daunay

Photos :
Jean Daunay
Gilbert Roy
Jean-Pierre Bassery

Cartes postales :
Coll. André Dernuet

Maquette :
Gilbert Roy

Impression Offset
Imprimerie SONODA - TROYES
Dépôt légal 1976 N° Reg. 693
Commission Paritaire N° 53035

Photos de couverture :
1 - Cloche de la Ferté-sur-Aube
4 - Baptême de cloche. St Mards-en-Othe 1935

LES CLOCHES

Les cloches sont *d'église* pour la plupart. Celles du clocher, de la plus petite au gros bourdon, qui sonnent les fêtes de l'année et les grands moments de la vie. Les clochettes de l'autel, qui ponctuent le déroulement de l'office. Les sonnettes de la roue de Sainte Catherine, autrefois fixées à bonne hauteur sur un des piliers des églises de Mesnil-la-Comtesse et d'Aubigny.

La roue de Sainte Catherine. Qu'on imagine une sorte de bandage métallique percé de treize ouvertures, soutenu par trois rayons, fixé dans un cadre et mu par une manivelle. En chacun des orifices pratiqués dans la largeur de la jante était une sonnette. Quand on tournait la manivelle de la roue, l'ensemble tintinnabulait à sa manière. On se servait d'un tel instrument le jour de la fête de la sainte, on le fleurissait à cette occasion et on en tournait le mécanisme, à la messe, pendant l'élévation (1).

Mais les cloches peuvent aussi s'immiscer d'autre façon dans la vie quotidienne et profane.

Avec elles, il est souvent possible de prédire le temps. A qui entend le son des cloches d'un village voisin, il est aisé de savoir d'ou vient le vent et de dire si *ce vent est celui de la pluie.*

Cloches de Mussy, beau temps. Disait-on à Courteron. Beau temps aussi quand ses habitants entendaient les cloches d'Essoyes. Et pluie, par contre, quand le son de celles de Balnot parvenait jusqu'au village (2).

Les cloches ont longtemps servi pour appeler au feu, avant que soient installées des sirènes plus puissantes ou qu'on emploie le téléphone pour prévenir les pompiers. Un code était adopté, qui permettait à chacun de s'y reconnaître. Ainsi à Rumilly (3) **le tocsin** (tintement de la grosse cloche) indiquait que le feu s'était déclaré au village même. Par contre, pour appeler les pompiers en renfort, au pays voisin, on ajoutait à ce tocsin la sonnerie en volée d'une autre cloche.

On a toujours utilisé la cloche pour accueillir un hôte illustre ou célébrer telle grande manifestation nationale, plus rarement un fait local.

A Lhuître, le jour du tirage au sort, les conscrits sonnaient en volée au moment de leur départ pour le chef-lieu, ainsi qu'à leur retour.

Qui dit cloches, dit clocher : le clocher de l'église. Mais il existe aussi d'autres cloches, comme celles des écoles ou des mairies, qu'accompagnaient souvent les horloges publiques, qui appelaient en classe les écoliers ou bien rappelaient aux conseillers l'heure de la réunion de l'assemblée municipale.

Bien que de moindre importance que leurs aînées, elles n'en ont pas moins leur histoire, quand elles ne sont pas comme celle des Riceys, entrées en lutte avec celles des églises, par le truchement de deux partis politiques opposés.

Il est mauvais d'ailleurs que des cloches se contrarient. On affirme à Lesmont qu'il arrivera *malheur si l'angélus sonne en même temps que les douze coups de midi* (4). A Rumilly, on croit qu'un *décès* surviendra dans la semaine, *si l'élévation de la messe du dimanche tinte à ce moment-là.*

C'est ainsi que nos cloches ont rythmé la vie de nos ancêtres, qu'elles les ont accompagnés dans leurs travaux, qu'elles ont pris part à leurs joies, à leurs peines.

Puis elles se sont tues peu à peu parce que se sont en allés les sonneurs. Pour qu'elles ne meurent pas tout à fait, on leur a adjoint un système et une machinerie électriques.

Seront-elles sauvées pour autant ?

1 — Roues sonnantes de Mesnil-la-Comtesse et Aubigny. Annuaire de l'Aube, 1921. Sainte-Catherine est la patronne des cloches et des sonneurs.

2 — Mademoiselle Chollot.

3 — M. Marcel Thorey.

4 — Indépendant de l'Aube, 18 janvier 1951.

1. Porte Champagne-Lorraine à Breuvannes
2. Cloche d'autel
« Loué et adoré soit à jamais N.S.J.C. au très saint sacrement de l'autel »
3. Mouton de cloche La Ferté-sur-Aube

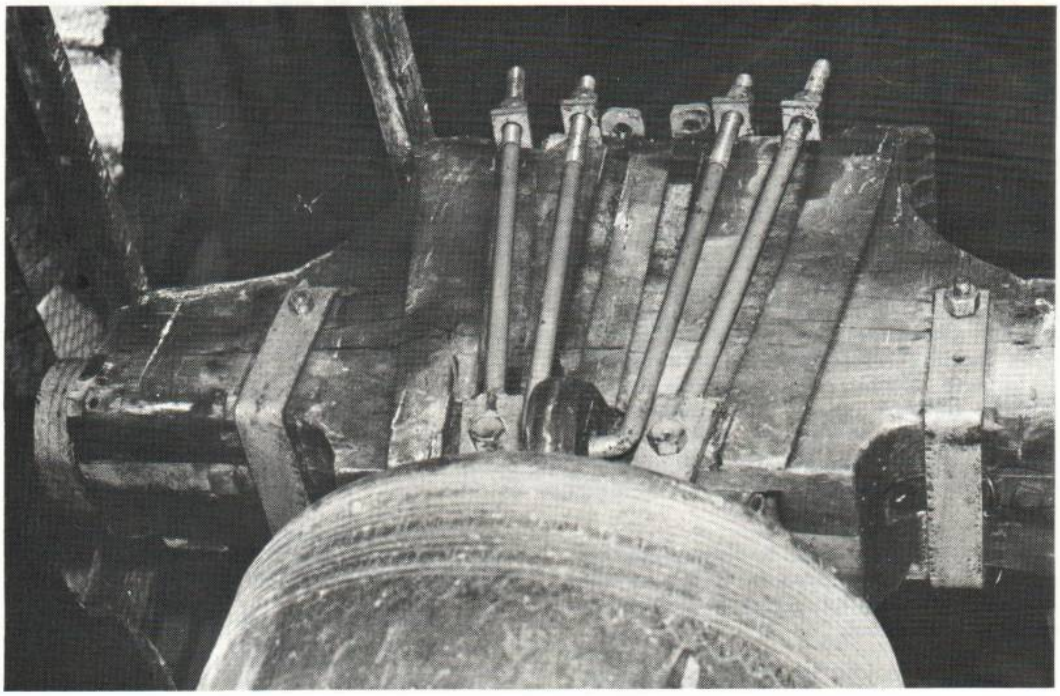

FONTE

Les *notes historiques* recueillies sur les les anciens registres paroissiaux, présentent un travail d'archives intéressant, auquel il sera fait beaucoup d'emprunts pour cet article (5).

Leur relevé méthodique indique en l'espace de 50 ans (1734 à 1753) que douze cloches ont été bénites dans la seule paroisse de Maraye-en-Othe. L'église pourtant n'en était pas à ses premières cloches. Une, au moins, pouvait exister depuis 1666.

La venue de treize cloches en si peu de temps dans un modeste clocher de village constitue un chiffre surprenant. Ici, bien sûr, les *notes historiques* signalent des refontes. Mais l'addition n'en est pas pour autant modifiée.

Ailleurs, à Racines, la bénédiction d'une petite cloche est mentionnée en 1708, en 1733, en 1760, et en 1780. Si fragile que soit une cloche, cet enchaînement de date surprend encore.

Des cloches peuvent disparaître par manque d'entretetien, par incendie ou par écroulement du clocher. Mais ces accidents plutôt rares n'élucident point la question. Il faut donc chercher d'autres causes.

D'abord *des négligences regrettables, des abus fort préjudiciables* arrivent à temps et à contre-temps, surtout à contre-temps. Ainsi à Dampierre, en 1703, la cloche est cassée pour avoir été tirée trop fort. A Pont-sur-Seine, paroisse Saint-Martin, où quatre cloches sont en service les notes mentionnent en 1736 :

Ayant été toutes cassées pour les avoir laissé sonner trop fort par toutes sortes d'étourdis en trois ou quatre ans.

Quatre cloches cassées en trois ou quatre ans ! Cela dépasse la commune mesure. Pourtant il n'y a pas lieu d'être surpris : Au bord de la crise éthylique, nos sonneurs se défoulent volontiers en frappant sur les cloches tant qu'ils peuvent ; le battant en fer ne suffisant plus, ils améliorent le rendement en frappant avec des pierres jusqu'à ce que la cloche... rende l'âme ! Effectivement pour les gens de Pont-sur-Seine, il se produit alors une *fracture,* pour d'autres c'est la *fêlure.*

Ensuite nos ancêtres aimaient les cloches *bien sonnantes et accordantes* (6). Cette deuxième raison entraîne souvent la refonte, elles manquent d'harmonie, elles déchirent le tympan. A Pont-sur-Seine, paroisse St-Martin, on le déclare sans ambage : *Elles ont un son tout à fait discordant et désagréable.* Lorsque le conseil de fabrique prend l'affaire en mains, ce désavantage les condamne à brève échéance; en voici un exemple symptomatique :

A Bar-sur-Aube, depuis longtemps, une cloche remplissait convenablement sa mission. C'était la cloche du couvre-feu. Un beau jour, en 1865, on s'aperçoit qu'elle n'est plus en accord avec les trois sœurs qu'on lui a données. *Plus d'accord,* voilà bien son crime, mais est-ce sa faute? Il importe peu, on décide de la refondre. Elle revient. Elle réapparaît à la tête du quatuor, laissant désormais sa mission primitive dans l'oubli, abandonnant l'ancienne tradition du couvre-feu. Ainsi disparut le vieil usage qui rappelait chaque année le souvenir du *baptême de l'Huguenote* (7).

De même à Riceys-Haut, on déclare vouloir fondre ou refondre trois cloches pour qu'elles soient concordantes avec une autre (8).

Lorsque l'opération est décidée, *le fondeur et la communauté paroissiale établissent par devant notaire, une convention, un traité,* qui détermine la qualité du métal, le poids, le diamètre de la cloche, sa note musicale et surtout son prix.

Le prix est la question la plus débattue. A Pont-sur-Seine paroisse St-Martin (1736), une longue expérience assure que les fondeurs commencent habituellement par demander le double du prix dont il sera finalement convenu *cordes en main.* Cette dernière clause offre des avantages certains pour la communauté et elle évite toutes sortes de surprises, comme à Ricey-Haut où l'on eut à payer 1 800 livres de plus qu'on ne pensait (8).

En ces temps heureux, le transport des colis fragiles n'est pas assuré. C'est pourquoi *les fondeurs, gens nomades* (9) *se déplacent pour venir réaliser sur les lieux la fonte des cloches.*

Ainsi à Villy-en-Trodes, les trois cloches sont fondues sur la place de la sacristie.

A Montfey, en 1790, l'opération se déroule sur la place publique. A Maraye-en-Othe, le 16 octobre 1770, les trois cloches sont coulées sous la halle. A Pont-s-Seine la refonte est effectuée au cimetière. A Méry-sur-Seine, en 1751, elle a lieu sous la halle et, en 1819, sur la place publique.

Parfois, il revient au curé et aux marguilliers de fournir les matériaux nécessaires pour la construction des moules et des fourneaux (6).

Le moule étant constitué, le foyer allumé et le métal coulé, l'opération est censée réussir. Si elle n'est pas recevable, la cloche sera refondue aux frais du fondeur (6). Cela arrive d'ailleurs à Maraye-en-Othe, en 1764 : le fond de la cloche et les anses ne sont pas formés.

Entre des mains expertes l'affaire est menée rondement, ainsi, lorsque les cloches sont *mises au feu puis en moule*, le métal a juste le temps de refroidir avant la bénédiction.

Les cloches de la paroisse St-Martin de Pont-sur-Seine, fondues le samedi 16 juin 1736, sont bénites le lendemain. En 1770, les cloches de Maraye-en-Othe, fondues le 16 octobre, sont bénites le 18 du même mois. Les trois cloches de Meurville dont la plus grosse pèse 1 475 livres, sont fondues dans la nuit du 25 au 26 juin, leur bénédiction a lieu le 27 avant la messe. Quand l'agitation fébrile s'empare du village, à Courtaoult, les cloches sont mises en place le soir même de leur bénédiction (10), le samedi suivant à Pont-sur-Seine, en 1736.

L'amateur d'escalade qui voudra bien s'attarder dans les multiples clochers du département, constatera la différence qui existe entre ces cloches fondues autrefois sur place et celles qui viennent maintenant de fonderie. Les premières sont rugueuses, ébrèchées, écaillées, les lettres des inscriptions paraissent hésitantes, inégales, absentes, mal tracées, les motifs des dessins sont mal assurés. Au contraire, les cloches en provenance d'une fonderie ont des formes limées, unies, parfaitement lisses, avec des inscriptions régulières et des dessins uniformes de séries : têtes de Notre Seigneur, de Sainte-Vierge, Evangélistes, Piéta, etc... Cette nouvelle fabrication, commencée dans la deuxième moitié du XIX[e] présente les progrés de l'usinage sur l'ancien travail artisanal.

L'une des grandes familles de fondeurs est originaire du Bassigny, en Haute-Marne L'ancêtre, Jean-Baptiste Bollée, naquit à Breuvannes en 1716 (11). Il déplaçait son

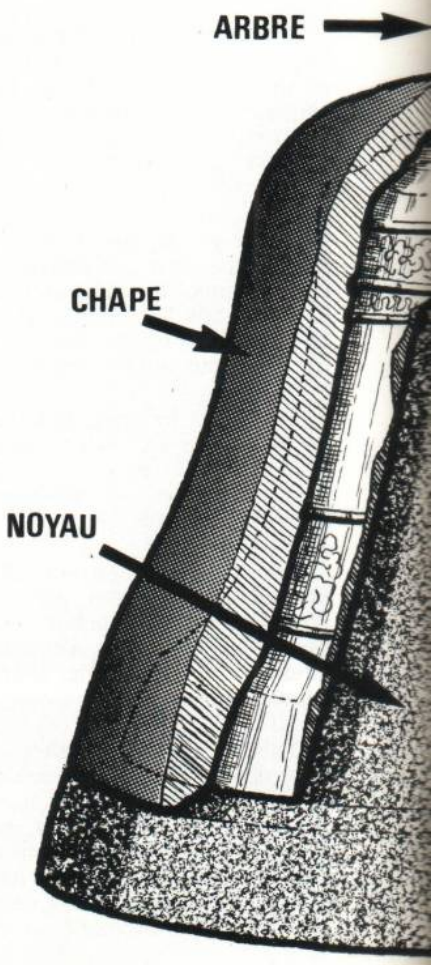

5 — Ces notes proviennent des Archives Départementales de l'Aube et sont prises dans les anciens Registres Paroissiaux. A l'aide du nom de pays et de la date indiquée, il est facile de retrouver la référence.

N.D.A. : Le relevé de ces notes n'étant pas totalement achevé, les conclusions déduites restent malheureusement limitées.

6 — H. Bourgeois, statistique communale de Méry-sur-Seine, MS p. 62-63.

7 — Revue catholique du 30 septembre 1865, p. 164. Voir également le Guide de l'Aube mystérieuse. Boutiot signale un usage identique à Vendeuvre-sur-Barse. Annuaire de l'Aube, 1850, p. 33 note.

On le devine le **Baptême de l'Huguenotte** était une réminiscence des dissenssions reli-

atelier à la demande, pour aller fondre la (ou les) cloches(s) dont on lui avait fait commande.

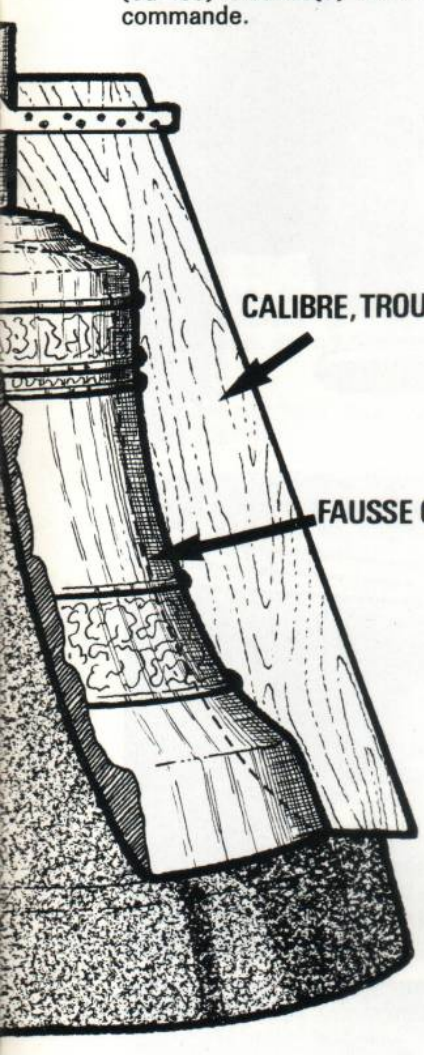

C'est probablement à son fils, Jean-Baptiste Félix Bollée, qui lui succéda jusqu'en 1811, que fut confiée en 1770, la refonte des quatre petites cloches de Rumilly. Il était convenu que les anciennes seraient conduites à Chappes où était installé l'atelier du fondeur, et les nouvelles prises au même endroit, quitte à l'artisan de les livrer *de sorte qu'elles aient entre elles un son concordant au dire de musiciens experts*, à les mettre en place et à garantir son travail pendant une année complète (12).

En Champagne on trouvera sans doute beaucoup d'exemples semblables, des réalisations des Bollée.

Mais il serait intéressant d'évoquer ce qu'était la tâche du fondeur. Elle s'effectuait souvent non loin de l'église. Le cadastre en a quelquefois conservé le souvenir, un lieu-dit, un chemin qui, comme à Rumilly, ont été appelés *des Fournets.*

C'est dans une fosse profonde, au-dessus d'un foyer de briques et autour d'un piquet central, que le fondeur moulait sa cloche (13). Pour celà, il utilisait la terre glaise longuement malaxée avec de la bourre de chanvre. Le moule intérieur était calibré selon un profil calculé soigneusement, découpé avec précision et qui pouvait tourner autour du piquet central.

Un riche feu de bois durcissait alors ce noyau. On l'enduisait de graisse et il était prêt à recevoir la fausse cloche faite de terre, elle aussi, et calibrée de même façon, avec un second profil mobile autour du même axe que le premier.

Après avoir disposé sur cette fausse cloche les lettres nécessaires aux inscriptions, le fondeur appliquait une troisième couche de glaise et de bourre de chanvre la chape qui, déssèchée à son tour, était arrimée à des palans et soulevée afin que la fausse cloche puisse être brisée.

La chape était alors remise en place et la fosse comblée avec du sable. Il ne restait plus qu'à porter le bronze à 1 400° et à le conduire par un chemin de briques réfractaires jusqu'au trou de coulée ménagé à la partie supérieure du moule.

Une nouvelle cloche était née.

gieuses qui existaient autrefois dans notre région.

8 — Archives de l'Aube N. Acq no 3091, p. 23.

9 — Pour comprendre cela il est nécessaire de se référer à l'article de E. Martinot paru dans les Mémoires de la Soc. Acad. 1943-45, p. 203-217. Bien que la mort l'ait empêché d'utiliser entièrement ses notes, Ed. Martinot peut être considéré comme l'un des meilleurs historiens local des cloches.

10 — Revue catholique, 9 nov. 1877.

11 — Paluel-Marmont, Cloches et Carillons, Paris 1953, p. 72.

12 — J. Daunay, Rumilly, histoire de mon village, p. 44.

13 — Paluel-Marmont, op. cit., p. 79.

1. Battant La Ferté-sur-Aube
2. Battant Spoy
3. Battant Spoy
4. Battant pour « rétoquer » Spoy
5. Maillet mécanique La Ferté-sur-Aube
6. Passage de corde

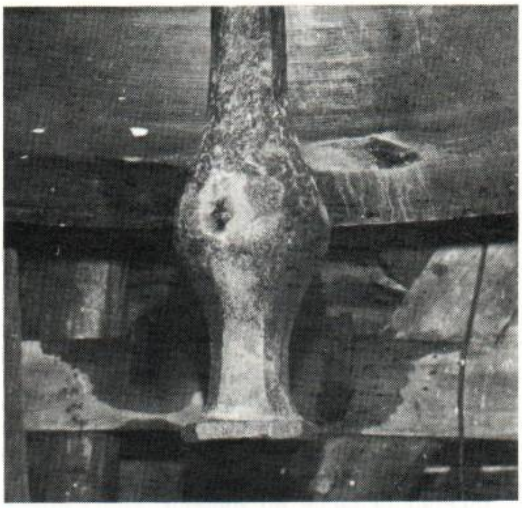

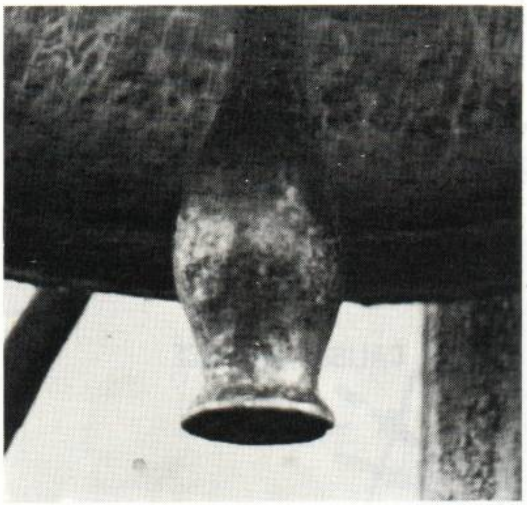

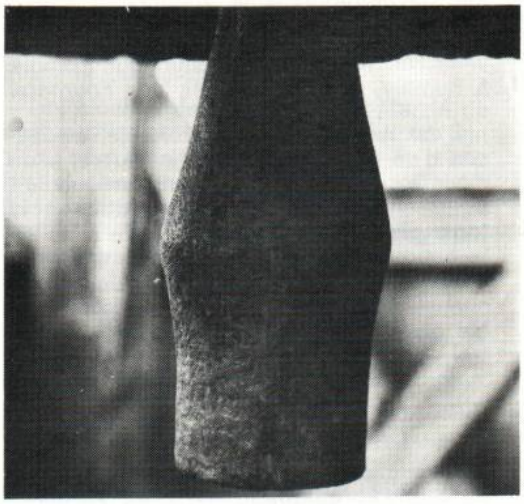

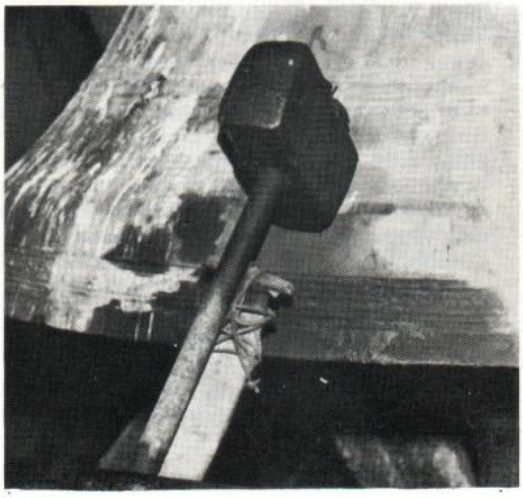

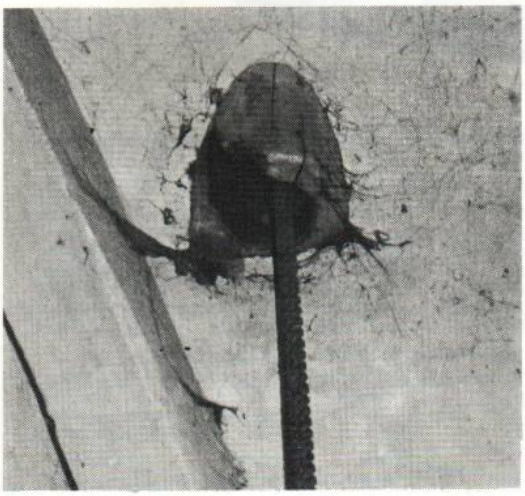

BAPTÈME

Avant de remplir l'usage auquel elle est destinée, une cloche doit être bénite (14). Cette bénédiction est appelée couramment **baptême** ; nous retiendrons ce terme pour essayer de la justifier.

Les *Notes historiques* recueillies par Mme Berthier, aident à suivre l'analogie entre le baptême d'une cloche et celui d'un enfant.

1°) Le baptême d'une cloche trouve sa place sur les actes de l'état-civil de la paroisse. Il est **inscrit à la rubrique des naissances** (Estissac, 1763) comme le baptême de n'importe quel enfant du village.

2°) La cloche **a des donateurs,** l'enfant a des parents.

3°) Sur les flancs d'airain on peut lire : **Je me nomme...** Nom porté effectivement sur le registre de l'état-civil comme le nom de l'enfant.

4°) La cloche reçoit de préférence **un prénom féminin qui rappelle souvent celui de la marraine.** Fréquemment aussi, le nom des nouveaux baptisés est déterminé par ce même critère de parrainage.

5°) En prévision de la cérémonie, la cloche est **revêtue d'une aube blanche** (15) comme l'enfant tout de blanc habillé.

6°) La cloche est **lavée à l'eau bénite** comme l'enfant par l'eau baptismale. L'un et l'autre reçoivent **l'onction des saintes huiles.**

Bien entendu le sacrement s'appliquant uniquement aux personnes n'est pas reçu par des objets tels que les cloches.

7°) La cloche est **présentée par un parrain et une marraine.** Ici, l'analogie paraît poussée plus loin qu'on ne voudrait. Au sujet de cloches fondues en 1540 et en 1762, les registres de l'état-civil de Traînel mentionnant que **la cloche a été tenue...** Comme une marraine tient l'enfant au baptême, mais le poids n'est pas le même ! Heureusement, tenir n'est pas toujours porter !

8°) Le baptême entraîne **une pluie de dragées** (Bar-sur-Aube) (16).

9°) Enfin, dernière analogie, non la moindre, le baptême d'une cloche, autant que celui d'un enfant, **s'accompagne de signes extérieurs de joie.**

A Trouan-le-Petit, en 1700, la bénédiction de la petite cloche, après vêpres, se déroule au son des violons et des hautbois.

En 1763, à Pont-sur-Seine, paroisse St-Nicolas, la joie est telle qu'elle finit par brouiller l'orthographe du curé :

Après la bénédiction faite au son des timbales et des trompetes acompagnées de violons et de basse et de charges de fusils, jay, prêtres, Curé de St-Nicolas de Pons-sur-Seine, parein par procuration, donné un repas de trante-cinq bouches sur les sept heures du soir, lequel repas a duré jusque neuf, après quoy l'on a allumé un feu de bois et un feu dartifice sur le bort de leau en face du château toujours avec les timbales et trompetes et fusils. Le tout cest fait avec la plaudissement dun grand concours de peuple qui a suivi la cérémonie jusqua la faim.

Cest ce que je certifie véritable pour servir à la postérité.

A Fontaine, près de Bar-sur-Aube, les pauvres eux-mêmes ne sont pas oubliés dans l'enthousiasme de la fête (17).

Au temps de Charlemagne, Alcuin disait déjà qu'il ne fallait pas trouver étrange qu'on bénisse les cloches, qu'on fasse sur leur métal de mystérieuses onctions, et qu'on leur donne des noms ainsi qu'à des personnes vivantes (19).

Le plus ancien rituel de la bénédiction des cloches date du VII[e] siècle. Il dit :

Je t'adjure, esprit pervers et immonde... de te retirer vaincu et de fuir hors de ce métal que Dieu en le créant, a doté d'une puissante sonorité... (20).

Et le pontifical de Reims déclare à ce sujet en 1220, qu'attribuer un nom à une cloche n'est pas obligatoire (21).

Le baptême des cloches est donc une coutume qui semble remonter fort loin dans le temps...

La cloche à bénir est introduite au chœur, soulevée par un palan et tenue sur un trépied, à un mètre environ du sol.

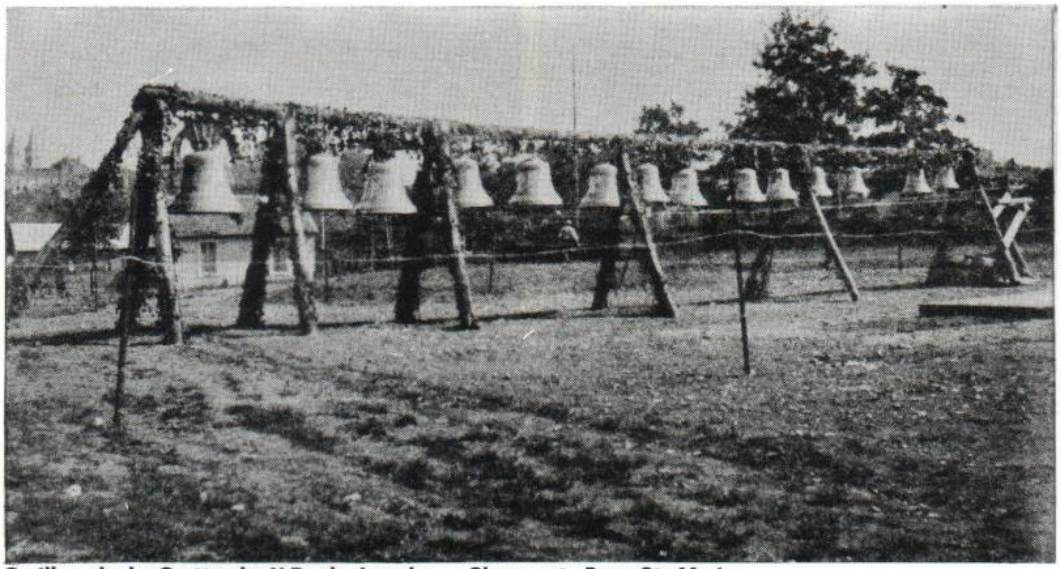

Carillon de la Grotte de N.D. de Lourdes - Chaumont, Parc Ste-Marie

Théoriquement **la bénédiction est réservée à l'Evêque.** Pratiquement celui-ci **délègue ses pouvoirs au curé** de l'endroit, c'est plus sûr ! Effectivement, en ces temps heureux, on verrait assez mal l'Evêque de Langres prendre un « train de sénateur » pour se rendre à une bénédiction de cloches aux Croûtes, paroisse qui dépendait encore de son diocèse.

Après la cérémonie, les dignitaires ecclésiastiques, les notables, les parrains et marraines et toute l'assemblée défilent devant la cloche. **Chacun s'évertue à la faire tinter.** Puis le cortège officiel est reconduit vers le presbytère. Sur le parcours, **des dragées sont distribuées en quantité, tandis que la foule jubile** (16).

Il importe de signaler que les parrains et marraines sont souvent des personnes « de qualité », influentes et riches :

Très hault et puissant seigneur... (Précy-St-Martin 1759), *honneste et discrette personne...* (Spoy 1757).

Pourtant à Mesnil-Saint-Père, en 1745, à Villemoyenne en 1781, de modestes laboureurs figurent comme parrains et les marraines ne savent pas signer leur nom.

Puis la Révolution apporte de nouveaux seigneurs : sénateurs, conseillers d'arrondissement, président du tribunal, notaires, etc...

A Romilly-sur-Seine, pays d'avant-garde paraît une innovation originale et gracieuse: en 1865, un groupe d'enfants est désigné pour présider le baptême d'une cloche, en qualité de parrains et marraines. Ce parrainage d'un nouveau style contribuera à la joie de tous (18).

Il n'en reste pas moins que la plupart du temps les parrains et marraines sont choisis parmi les notables, les nantis, les privilégiés. Ce choix s'explique: Souvent, les cloches sont acquises grâce à la générosité de ces riches donateurs, car l'offrande d'une cloche, son prix, les frais accessoires de la cérémonie, ne sont pas à la portée de toutes les bourses. L'argent élimine d'office la plèbe, le vulgaire, de sorte qu'en acceptant d'être parrains et marraines de la cloche - qu'ils ont offerte - ces fortunés se trouvent suffisamment rétribués au titre de la reconnaissance - titre peu onéreux - le meilleur pour les finances du **curé !**

14 — Cependant à Verpillières, les **Notes historiques** citent l'anomalie suivante : Une cloche fondue en 1729 n'était pas encore bénite en 1740, à cause de la mort du seigneur du lieu.

15 — Revue catholique, 16 sept. 1865, p. 138. A Pont-sur-Seine, en 1736, Mlle Motet donne une aube.

16 — Revue catholique, 30 sept. 1865, p. 164.

17 — Idem, 22 mai 1869, p. 563.

18 — Idem, 11 novembre 1865, p. 234.

19 — Sauveter, Essai sur le symbolisme de la cloche, Poitiers 1859.

20 — Paluel-Marmont, op. cit. p. 110.

21 — Idem, p. 112.

VOYAGES A ROME

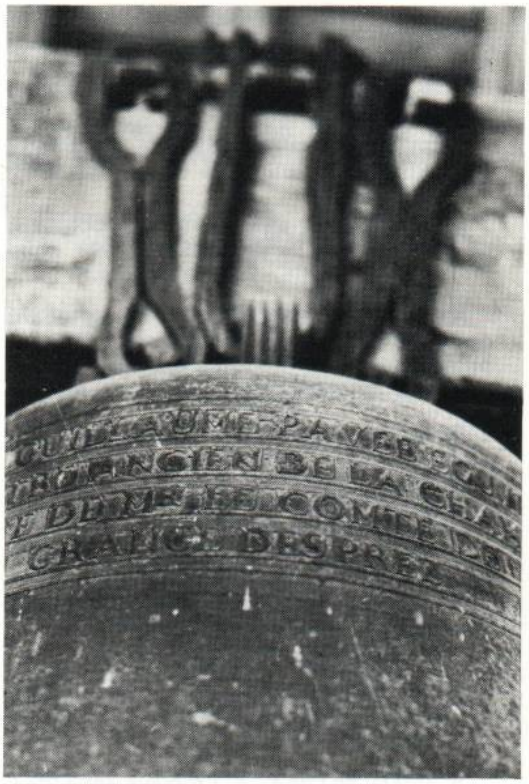

Inscriptions

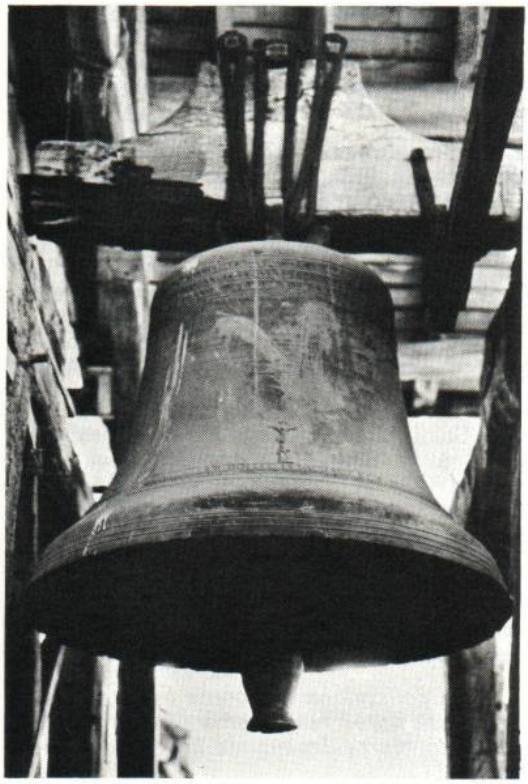

Cloche à Spoy

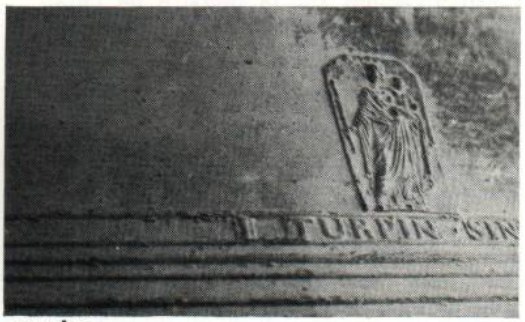

Motifs et parrains

La coutume de ne plus sonner les cloches depuis le jeudi-saint jusqu'au samedi-saint a pris naissance au XII[e] siècle.

La légende appuie la coutume de la façon suivante : à partir du jeudi-saint, les cloches sont muettes car **elles vont se confesser à Rome** (22). Louis Morin ajoute :

Lorsqu'elles reviennent à Troyes, on envoie les enfants sur les places publiques pour les voir passer en l'air et aussi pour rechercher les dragées, les œufs de toutes les couleurs qu'elles rapportent en quantité et qui tombent dans les jardins de Troyes et de la banlieue. Ces œufs éparpillés de-ci de-là, les enfants s'appliquent à les découvrir au milieu d'un bosquet, au pied des arbres, contre les murs, quelquefois même dans les chanlaites (gouttières) où ils ont roulés. Le samedi-saint est par excellence le jour des roulées (30).

22 — Gérost, cahier blanc ou brouillon, p. 103.

30 — N.D.L.R. Une revue Folklore de Champagne comprenant une étude des **roulées** est en préparation.

TOUSSAINT

Les cloches de la Toussaint sont dominées par le **culte des morts qui entraîne l'usage de sonner très longtemps, même avec exagération.**

A Villenauxe, en 1828, on sonne le soir, de 6 à 8 heures, et le lendemain matin, jour des Trépassés, de 4 à 6 heures (22).

A Vannes, près de Sainte-Maure, le sonneur, aidé par les jeunes gens du village, carillonne jusqu'à une heure avancée de la nuit. Pour se donner du cœur à l'ouvrage, on trinque. Ensuite ça recommence ou plus exactement ça continue (23).

A Saint-Julien, le soir de la Toussaint, de 8 à 11 heures, la sonnerie n'a pas d'arrêt (23). A Ramerupt (24), à Messon (25), à Saint-Aventin (26), à Saint-Lupien (27) *Is seunent les cuioches teut' lai neut*, on sonne les cloches toute la nuit.

Ce carillon intempestif, cette *seunaille* abusive, cette *meute* des cloches motive les foudres de l'autorité religieuse :

Nous deffendons de sonner le jour de la Toussaint après huit heures du soir, et le jour des morts devant six heures du matin (28).

Effectivement sur le registre de l'état-civil de Sacey, année 1743, le curé déclare :

On ne sonne pas après huit heures du soir.

Cela laisse supposer qu'on le fait ailleurs !

Le tapage des cloches est bienfaisant pour les pauvres morts. Il l'est plus encore pour les vivants. Les vivants, ce sont surtout les sonneurs. A leur avantage, la sonnerie aussi longue que bruyante ne saurait passer inaperçue. Elle leur permet de se signaler à l'attention reconnaissante de la communauté, ce qui leur permet de faire **la quête du vin.**

A Vannes, à Chavanges, à Brienne-la-Vieille, cette quête est effectuée la veille de la Toussaint à l'aide d'un petit tonneau de la contenance d'une feuillette que les sonneurs poussent sur une brouette - aussi droit que possible - car la quête s'accompagne de copieuses libations.

La boisson venant obscurcir les idées, la feuillette devient bientôt une **fillette** et nos sonneurs disent plaisamment **qu'ils mènent la fillette au bouc,** lorsqu'ils s'arrêtent devant chaque maison pour confier le tonneau à la générosité de leurs hôtes.

Les sonneurs de Saint-Julien trouvent plus convenable de recevoir le vin dans un broc (23).

En 1828, ceux de Villenauxe acceptent du pain, du vin, des pommes, des noix. Pour faire ripaille, tout est bon...

A Troyes également, les morts ayant été bien carillonnés, les sonneurs s'éparpillent dans les maisons de chaque paroisse à la recherche d'un juste salaire.

Ainsi les morts font riboter les vivants (22).

Pour sonner les cloches, il faut des cordes. On y pense. La quête du vin est assortie d'une **quête de chanvre** réservée aux marguilliers. Cette nouvelle expédition se réalise notamment à Boulages, Dosnon, Dierrey-St-Pierre, Fays-la-Chapelle, Pavillon, Pel-et-Der, Poivres (29).

Le sacristain de Brienne-la-Vieille quête lui-même les étoupes de chanvre qui sont vendues à la foire de Saint-Eloi.

A Bucey-en-Othe, à l'Abbaye-sous-Plancy, au Chêne, la quête du chanvre a lieu non la veille ou le jour de la Toussaint, mais le lendemain jour des Trépassés (29).

A Saint-Julien, ce sont **deux jeunes filles vêtues de blanc qui quêtent les cordes** le jour de la St-Augustin, jour de la fête du pays.

23 — Indépendant de l'Aube, 20 oct. 1951. Article intéressant qui détaille très bien les sonneries de cloches à Saint-Julien-les-Villas.

24 — Archives de l'Aube, G. 4218, f. 193 vo.

25 — Idem, G 42 200, f 85

26 — Idem, G 4193, f. 194 vo.

27 — Jossier, Histoire de Somme-Fontaine-Saint-Lupien, p. 163.

28 — Lalore, Ancienne discipline du diocèse de Troyes. t. III, p. 279.

29 — Archives de l'Evêché. Réponse au questionnaire de Mgr Ravinet donnée pour chacun de ces pays.

SONNERIE DES MORTS

Dès qu'il est connu, un enterrement entraîne le branle des cloches. Ce branle est nuancé selon les pays.

A Gyé-sur-Seine le déroulement de ces sonneries semble suffisamment articulé pour donner un exemple intéressant (32).

1) **Annonce du décès,** le soir du premier jour et le lendemain matin (supprimé vers 1920).

2) **Annonce de l'enterrement,** la veille au soir et le lendemain matin :
Deux laisses pour une femme.
Trois laisses pour un homme.

3) **Le jour de la sépulture,** 45 minutes avant l'heure fixée pour la réunion à la maison mortuaire, les cloches sonnent durant cinq minutes. Elles annoncent que le moment est venu de s'habiller.

4) Une demi-heure plus tard, le son des cloches rappelle à chacun qu'il peut aller offrir ses condoléances à la famille.

5) Nouvelle sonnerie lorsque le clergé se rend à la maison mortuaire et que le cortège revient vers l'église.

6) Courte sonnerie au moment du *libera* (sauf pour les cérémonies de troisième classe).

7) Sonnerie pendant la durée du parcours vers le cimetière.

A Gyé-sur-Seine, une laisse s'effectue avec deux cloches et deux sonneurs.

Une laisse indique un carillon ininterrompu pendant trois à quatre minutes. S'il y a une interruption, on compte deux laisses. S'il y a deux interruptions, on compte trois laisses.

La cloche moyenne, SOL, est lancée à la volée par l'un des sonneurs. Quand elle a établi sa cadence, **la grosse cloche** intervient et **tinte à contre-temps** dans les intervalles de la volée.

D'une main, avec le battant de la grosse cloche, le sonneur obtient le FA. De l'autre main, il frappe avec un maillet sur le *cerveau* de cette même cloche pour produire un (vague) LA bémol.

Lancée à la volée, la cloche moyenne détermine avec la grosse cloche une mesure à quatre temps SOL, FA, SOL, LA b, qui se répète tout au long des sonneries.

A Rumilly-lés-Vaudes, la sonnerie **en mort** varie également avec le sexe du défunt.

Pour un homme, la plus grosse des trois cloches en volée : FA,..., FA,..., FA,..., SOL, FA, LA, FA, SOL, FA, LA, FA.

Pour une femme, un ton **au-dessus** : SOL,..., SOL,..., SOL,..., SOL, FA, **SOL**, LA, SOL, FA, SOL, LA, SOL.

Ce que tout bon chrétien de Rumilly entendait ainsi :

Le corps est mort,
L'âme n'y est pas
Ou bien encore :
Viens corps blanc
Dieu t'attend

A Sainte-Savine, on chante :

Ton corps est mort
Ton âme s'en va
Ne reviens pas

A Saint-Julien c'est une prière :

Dépêche-toi
La terre t'attend
Sur un beau lit
De terre bénie (31)

Pour les pauvres, à Fontette :

Çà, c'est du bois blanc
Çà, c'est du bois blanc

Les cloches de Sainte-Madeleine de Troyes irrévérencieuses susurraient :

Grégoire est mort.
Il a bien tort.
Dans son caveau
Reste un tonneau.
Il a pris fin
Avant son vin (31).

31 — J. Durand, Folklore de l'Aube, t. 1.

32 — Monographie communale de Régnier déposée aux Archives communales de Gyé-sur-Seine, voir t. II, p. 230.

1. **Chapelle de Cunfin vers 1910**
2. **Cloche du Lavoir à Choiseul**
3. **Chapelle de Choiseul**

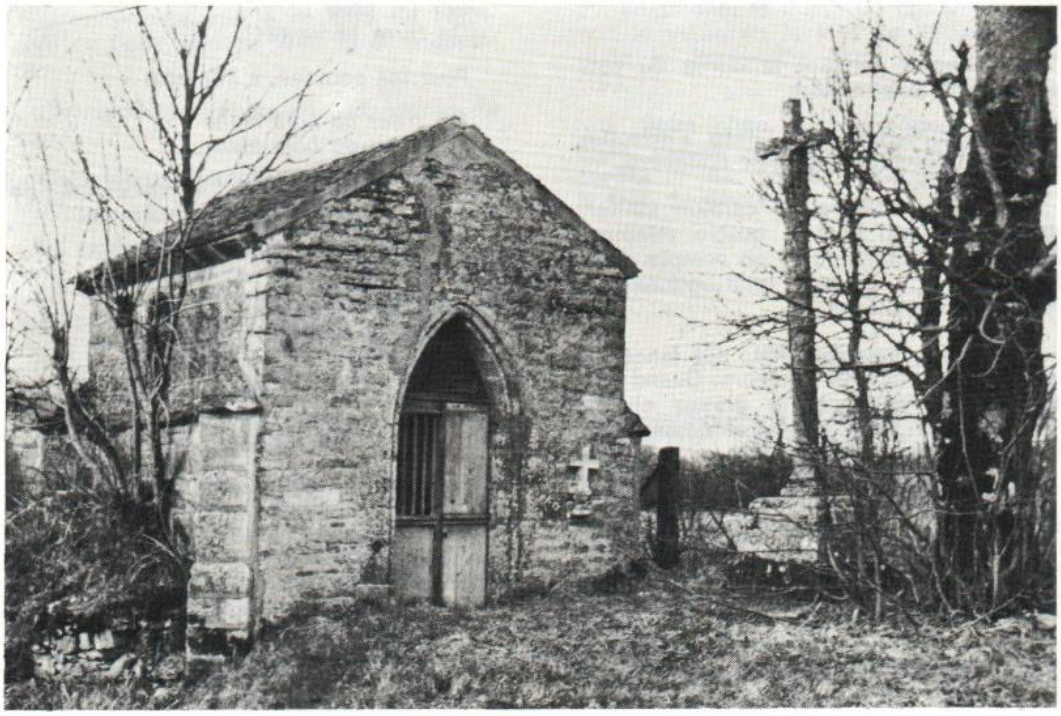

LES ORAGES

La tradition populaire admet que les cloches déclanchent des ondes sonores bénéfiques. Ainsi, par exemple, à Mussy-sur-Seine, **celui qui, avant tout autre, entend le premier coup des cloches de Noël, aura une année heureuse** (33).

La protection étudiée ici ne concernera uniquement que celle des cloches par temps d'orage.

Sonnera les cloches arrivant tonnerre ou orage, tant de jour que de nuit. (34)

A Saint-Nabord :

Quand le tonnerre gronde, quand la foudre éclate, le son des cloches fait entendre la voix de Dieu qui dissipe les orages.

L'orage prévu est annoncé par un bulletin « météorologique ».

*Aujd'heu, l'slo i at mailaide. L'temps i at nor comme l'cul d'not'chaudière; I fat teufe. Cai cuiaquote bein lai-haut. Qu'at-c'qui vai cheur ! **

Curieusement, des cloches miraculeuses se trouvent placées sous le patronage de Sainte-Anne dans deux sanctuaires situés aux deux extrémités du département de l'Aube : Avant-les-Marcilly et Cunfin.

La cloche Sainte-Anne d'Avant-les-Marcilly (plus exactement de Tremblay) est en grande vénération tant dans le pays que dans les environs car elle chasse les nuées. Aussi, quand un orage paraît imminent, tous les pays voisins attendent avec anxiété la voix de la cloche Sainte-Anne qui les préservera de la grêle. On vient d'aussi loin que Ferreux se disputer la corde pour ébranler le courroux du ciel. On assure d'ailleurs que ni foudre ni grêle n'ont jamais ravagé Tremblay (35).

La cloche de la chapelle Sainte-Anne de Cunfin chasse également les nuées. *I a des vergées là-bas, gare le bouillon !***

Si l'orage avance, les gens ne seront rassurés que lorsque le son révéré de la cloche leur parviendra (36).

A La Rothière, à cent mètres environ de l'église paroissiale, se trouvait autrefois une petite chapelle dédiée à Saint-Abdon (35). Elle possèdait une cloche que *l'aînée des filles du pays devait venir sonner en temps d'orage* (49).

A Géraudot, pour éloigner la foudre et la grêle, le curé « s'explique personnellement » avec la plus grosse des cloches (38).

Au monastère de Montiéramey, la cloche Saint-Victor remplit un office identique.

Cette coutume est ancienne.

En 1383, on sonne *une meute de toutes les cloches le jour que la foudre chey en l'église* (48).

Du reste, la coutume paraît sanctionnée et approuvée par l'autorité religieuse. Lorsque le temps laisse redouter un orage ou la grêle, les règlement diocésains, promulgués en 1688, autorisent la sonnerie des cloches (39). A Saint-Loup-de-Buffigny, le maître d'école s'en charge (40). Cependant qu'aux Riceys, tous les ans, au mois de juin, on adjuge **la sonnerie pour le temps.** Dans chaque bourg quatre habitants sont chargés de mettre les cloches en branle dès qu'ils aperçoivent des nuées à l'horizon - ou au premier coup de tonnerre (41). Ils sonneront de jour et de nuit jusqu'aux vendanges pour écarter ou prévenir ces dangers.

Par le son de toutes ces cloches, disent en 1745, les marguilliers, *les nuées dangereuses sont écartées et le finage garanti des grêles comme on l'a prouvé déjà et même plusieurs fois au cours de cet été* (42).

A Rumilly-lés-Vaudes, la plus petite des trois cloches porte, gravée sur sa robe, une mention latine qui peut se traduire ainsi : **Je pleure les défunts, anéantis la foudre et solennise les fêtes.** Elle a été bénite en 1883. Déjà en 1752, le contrat d'Edme Gatelier, instituteur, porte obligation de **sonner les nuées** en cas d'orage. En 1764, les sonneurs sont tenus d'aider le maître d'école à **sonner quand il fait des orages et tonnerre** (46).

Une légende de Choiseul, en Haute-Marne, raconte l'aventure d'une jeune fille de condition modeste qui vivait de la charité publique et qui - sut-on jamais pourquoi - se brouilla un jour avec son curé (47).

C'est alors que l'on crut remarquer certains faits auxquels on n'avait jusqu'alors, prêté que peu d'importance. Le pain du curé n'avait pas voulu cuire cette semaine-là. Le cheval du brave homme boitait en

rentrant, l'autre soir. Des vaches s'étaient précipitées dans un ravin. Il n'y avait aucun doute, la mendiante était capable de jeter des sorts. On était certain, d'autre part, qu'*elle dirigeait les nuées et faisait tomber la grêle à son gré.*

Malgré ses pleurs et ses dénégations, la pauvre fille est condamnée à subir le supplice de l'eau. On la lance dans l'étang pieds et poings liés.

Mais les eaux la refusent. Trois fois on l'y précipite, trois fois la victime fait surface. On peut la croire sauvée mais, à l'issue de la troisième tentative, l'un des assistants assure qu'il l'a entendue dire qu'on ne pourrait la faire périr que par le feu. On décide donc de la brûler sur un bûcher. C'est lors de son supplice qu'on crut l'entendre maudire la grosse cloche de Choiseul et la petite de Merrey qui, seules, l'avaient empêchée de faire tomber la grêle sur ces villages, desquelles la prophétie dit ceci :

Tant que le gros chien de Choiseul, à temps abolera,

Et que le petit de Merrey, à temps, jappera,

Jamais grêle sur ces deux villages, ne cholera !

Pourtant l'expérience apporte un cruel démenti à cet usage car, bien loin d'écarter la foudre, les cloches semblent plutôt l'attirer.

Le 8 juin 1742, *deux nuées se joignent sur Ervy-le-Châtel, toutes les cloches sonnent... le tonnerre tombe sur la flèche de l'église* (43).

En 1783, le synode de Langres s'émeut, il souligne l'abus intempestif de ces sonneries, elles présentent un réel danger qu'il importe de connaître. De fait, cette année 1783 semble particulièrement décevante. Les cloches trahissent leur mission bénéfique. Le receveur de la terre de Plancy reconnaît que la foudre est tombée en plus de vingt endroits et particulièrement sur les clochers de Méry, Arcis, Feuges, Charny (44). L'année suivante, un *arrêt du Parlement de Paris* apporte la solution qui s'impose :

La sonnerie des cloches par temps d'orage est rigoureusement interdite (45)...

Jamais la grêle n'avait ravagé les localités de Merrey et Choiseul en Haute-Marne, affirment leurs habitants. Jamais jusqu'en 1826, l'année ou le Préfet prit un arrêté pour interdire **la pratique superstitieuse de sonner les cloches en temps d'orage.** Cette année-là, le 18 juin, une grêle terrible s'abattit sur l'ensemble du Bassigny et toutes les cultures furent détruites...

On commençait à mettre en doute la vertu bénéfique des sonneries de cloches en cas d'orage. On en vint même à affirmer, au nom de la science, que, bien au contraire, *le son des cloches appelait et provoquait les malheurs qu'un préjugé fatal les supposait habiles à écarter.*

Voilà pourquoi, longtemps encore, on hésita à mettre en branle, quand l'orage menaçait, les cloches miraculeuses de Choiseul et de Merrey.

* Aujourd'hui, le soleil est malade. Le temps est noir comme le cul de notre chaudron. Il fait une chaleur étouffante. Çà claque bien, là-haut. Qu'est-ce qu'il va tomber !

** Il y a des averses là-bas, gare la pluie !

33 — L. Morin, Essai de folklore local. Proverbes et dictons dans l'Aube, no 2082.

34 — E. Martinot, Les cloches des églises de Troyes, p. 52.

35 — Réponse au questionnaire de Mgr Ravinet, Annuaire de l'Aube 1853, p. 49-50.

36 — M. Tynturier, Notice historique sur Cunfin, p. 85-86.

37 — **Saint-Abdon** est un saint agraire dont le culte était très répandu dans notre région.

38— E. Bernot, La paroisse Saint-Pierre d'Aillefol, p. 68.

39 — Lalore, Ancienne discipline du diocèse de Troyes, t. III, p. 279.

40 — Lacoste, La vallée de l'Ardusson, MS, p. 476.

41 — Archives de l'Aube, N. Acq. 3088, p. 51, Le Ray, Formation de la commune et du canton des Riceys, p. 12, note.

42 — Archives de l'Aube, N. Acq. 3091, p. 23.

43 — Ecalle, Notes sur Ervy, p. 32.

44 — Journal de Troyes et de la Champagne méridionale, 13 août 1783, p. 132.

45 — Anciennes lois françaises, XXVII, 409 et 449.

46 — J. Daunay, op. cit. p. 106 et 44.

47 — E. Jolibois, La Haute-Marne ancienne et moderne, p. 143.

48 — E. Martinot, Les cloches des églises de Troyes, p. 5, 11 et 13.

49 — Caulin, Quelques seigneurs au Vallage, p. 338.

1. Effondrement du Clocher de St-Jean de Troyes. 24 mai 1911
2. Cloche de la vieille école de Rumilly-les-Vaudes
3. Les Cloches de St-Jean de Troyes en 1911

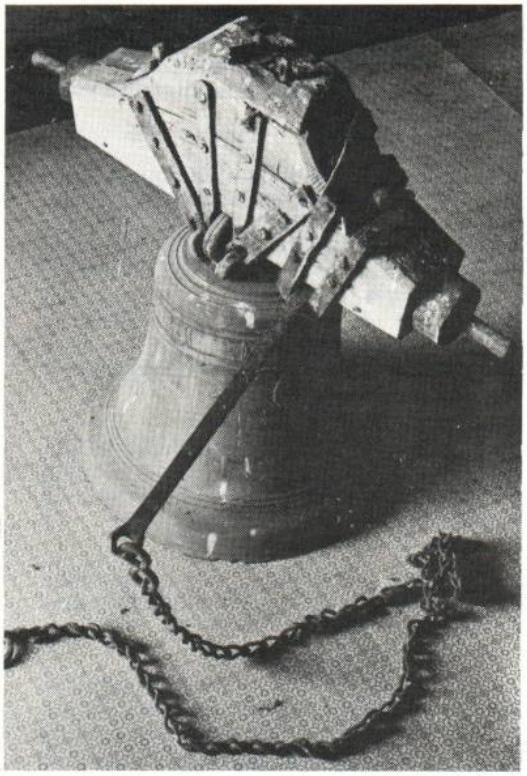

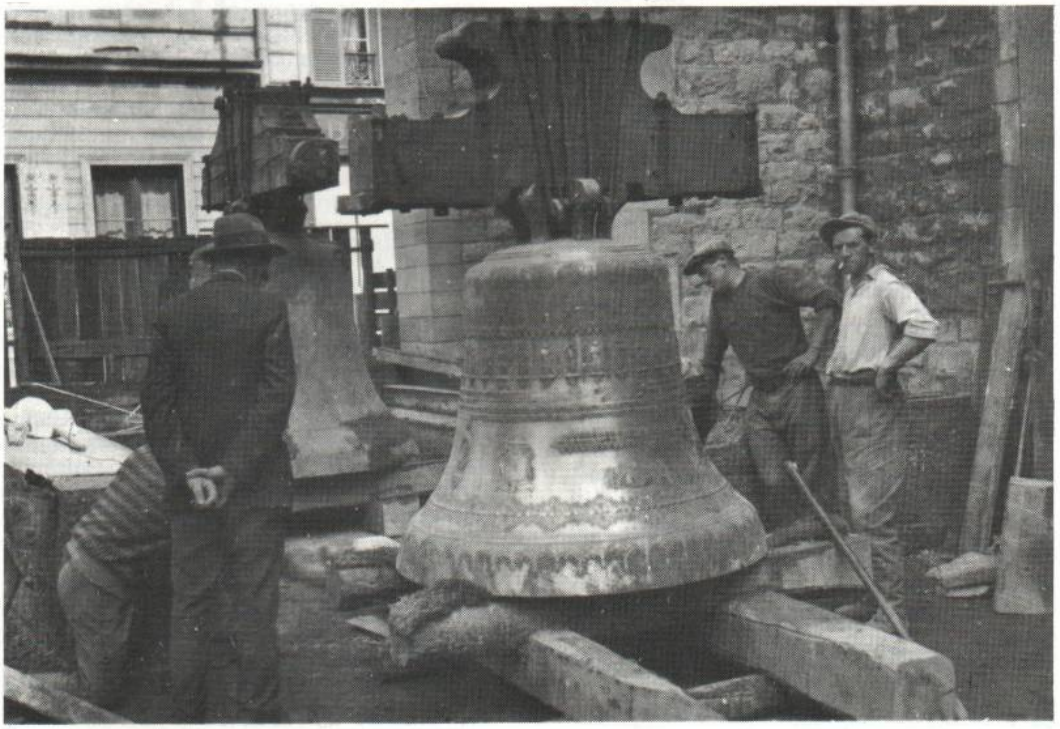

LE COUVRE-FEU

Assez déterminé par cette périphrase : *Les cendres étant couvertes,* le couvre-feu, en 1427, est appelé également le *salve. Le soir, quand on sonnera la salve ou cuesvre-feu* (50).

Le Salve (Regina) justifie son appellation car il indique l'antienne qui termine ordinairement l'office et la journée des moines, tenus ensuite d'observer le silence qui prépare au repos de la nuit. Le salve permet de supposer une origine monastique à cette coutume. Dans le peuple, le couvre-feu possède un nom charmant qui se passe de commentaire, on l'appelle **le bonsoir.**

Cet usage si simple est difficile à définir. Il consiste en **une sonnerie à la volée** d'assez longue durée faisant intervenir une **cloche spécialement réservée.**

A Troyes, la cloche de la paroisse Saint-Urbain s'appelle joliment **la Roteuse,** c'est-à-dire, la Rude, la Forte (51).

En 1505, et en 1570, l'une des cloches, de la cathédrale de Troyes (52) et de l'église Saint-Pierre de Bar-sur-Aube (53) sont *dites du couvre-feu.* Celle de l'église Saint-Nizier de Troyes - dont la voix criarde se fait encore entendre aujourd'hui - sonnait autrefois le couvre-feu dans l'ancien clocher de la Porte Saint-Jacques (54). A Bar-sur-Aube et à Vendeuvre, lorsqu'arrive le premier jour (Baptême de l'Huguenotte) puis le dernier jour du couvre-feu, toutes les cloches se mettent en branle. Dans l'intervalle, seule une cloche y est spécialement affectée. A Fouchères, ce sera la plus grosse (55).

Le couvre-feu est sonné ordinairement autour de huit heures (20 h) et se prolonge facilement pendant une demi heure. (Jadis, Guillaume-le-Conquérant ne permettait ni feu, ni lumière après 8 heures du soir). A Spoy (56) et à Méry-sur-Seine (57) la sonnerie se fait entendre à 8 heures. A Essoyes en 1893, elle dure de 8 heures à 8 heures un quart. A Bar-sur-Seine (58) et à Chavanges, de 8 heures à 8 heures et demie.

La période de l'année pendant laquelle on sonne concerne surtout les mois d'hiver, cette saison étant déterminée par l'ancienne discipline du diocèse de Troyes comme allant *de la Saint-Remy (1er octobre) à Pâques.* Cependant cette coutume subit des variations. A Bar-sur-Aube et à Vendeuvre, on sonne du 1er octobre au 1er avril, à Spoy du 1er novembre au 1er mars, à Fouchères du 1er novembre au 1er avril, à Chavanges de la Toussaint, jusqu'à Pâques. A Rouvres, le maître d'école prend l'affaire en main du 1er novembre jusqu'au 15 mai. A Bar-sur-Seine en 1479, le couvre-feu est observé depuis la Saint-Remy (1er octobre) jusqu'à la Purification (2 février). A Fouchères cette coutume cesse brusquement vers 1830. Pendant que le sonneur annonçait le couvre-feu, un orage survint et la foudre tomba sur le clocher. Le sonneur en fut quitte pour la peur. Mais, à partir de ce jour, la grosse cloche ne se fit plus entendre (55).

Sous les coups martelés de la cloche, *le couvre-feu apporte un terme à toutes les activités de la journée.* Les habitants doivent fermer leurs portes et ne plus paraître dans les rues. S'ils ont encore à sortir, ils s'accompagnent d'une lumière qui les fait reconnaître (les brigandages sont toujours possibles). Au cours des années 1653, 1668, le couvre-feu sonné par la cathédrale de Troyes, affecte spécialement les soldats en billet de logement. Entre 7 h et demie et 8 h ceux-ci sont invités à faire diligence pour rentrer chez leurs hôtes. Ils savent d'ailleurs qu'*on ne donne plus à boire après la retraite battue.* Les cordonniers, les basaniers, les éperonniers ne peuvent travailler de nuit, après le couvre-feu (59) et les fileuses cessent leur activité à neuf heures.

Ces interdictions n'ont pas un caractère mesquin et vexatoire et ne viennent nullement pour freiner ou contrarier la vie. Le couvre-feu est essentiellement à l'origine une coutume sociale établie dans l'intérêt de chacun et pour le bien de tous. Dans la mesure du possible il contribue à *limiter les incendies* redoutables et souvent catastrophiques. Il tend à *réduire les accidents de la route* qui apparaissent en grand nombre pendant les mois d'hiver car, souvent, des gens meurent dans la neige.

Ainsi en 1805, le 19 décembre, Denis Ludot de Lhuître succombe de froid sur la neige en revenant de Vinets par le chemin de Centrat (61). Un infortuné voyageur de Vosnon expire près de la garenne de Coursan, la neige l'avait entièrement

recouvert. Resté trente-six heures auprès de lui, son mulet était totalement épuisé En 1784, une pauvre femme de Coursan perd la vie auprès des vignes de Villeneuve-au-Chemin (62). A Marolles-sous-Lignières, le 10 janvier 1710, une fille inconnue meurt de froid et de faim au milieu des champs. Cinq jours plus tard, un Auvergnat subit un sort aussi tragique. Le 8 décembre 1731, François Bachelier de Brienne-la-Vieille tombe d'inanition et meurt sur le finage de Rouilly-Sacey (63). A Chaource, pendant *l'année terrible de 1709* Nicolas Touttenuit, notaire de Balnot-la-Grange, tombe dans la neige et meurt sur la paroisse des Maisons. (Il sera enterré à Chaource le 25 du même mois (64). En 1779, entre Pâlis et Faux, Jean Lorin succombe dans la neige. Le 10 décembre 1776, un garçon tailleur de 46 ans meurt sur le chemin de Nogent à Traînel (65).

La fréquence de ces accidents justifie **la sonnerie des cloches effectuées le soir d'une façon prolongée pour guider le voyageur** attardé, surtout lorsque la neige efface toutes les pistes et rend le terrain absolument uniforme.

Le 7 mars 1895, le journal *Le Petit Troyen* (page 2) signale encore cette survivance de la coutume :

A Dierrey-Saint-Pierre, on sonne les cloches pour retrouver les personnes égarées dans la neige.

Il convient probablement de voir la prescription du couvre-feu dans la décision d'un synode qui se tint à Caen, en l'an 1061 et qui décida que la cloche serait sonnée chaque jour, la nuit venue, afin que chacun soit invité à prier (66).

Une légende dit qu'à Bar-sur-Seine, ou l'usage se perpétua jusqu'en 1838, cette pratique avait été imaginée par une dame qui aimait exagérément les plaisirs, la compagnie et les jeux. Comme elle y consacrait un temps qu'elle ne savait comment limiter, elle eut l'idée de faire sonner la cloche, en hiver, afin d'être avertie de l'heure à laquelle elle devrait rentrer.

Le couvre-feu d'Arc-en-Barrois avait reçu le très joli nom de **carolet,** mot qu'A. Daguin n'hésite pas à rapprocher d'un vieux mot français, **caroler** qui, dit-il, désignait une certaine manière de danser, image plaisante de la cloche qui va et vient, qui se **dandole,** et que les enfants appelaient autrefois **dandan** (ainsi que le clocher qui l'abrite) et ainsi que l'office que cette cloche annonçait : (67)

Dinn' dinn' dandan.
Les quat' carillons
Les filles de Chatillon
N'ont point de cotillon.
Les charpentiers d'Essoyes
Lioz' en feront de bois.

50 — Lalore, op. cit. t. II, p. 189.

51 — Albert Babeau, St-Urbain de Troyes, p. 17.

52 — Ed. Martinot, op. cit.

53 — Revue catholique, 30 sept. 1865.

54 — Fichot, Statistiques monumentales, t. III, p. 470. Pourtant Ed. Martinot « Les cloches des eglises de Troyes », p. 83, note, déclare qu'il n'a pas été en mesure de contrôler cette indication.

55 — C. Viégeot, Huit cents ans d'histoire champenoise, p. 317.

56 — Braux, Histoire de Spoy, MS, p. 66.

57 — Bourgeois, Histoire de Méry-sur-Seine, ch. XI.

58 — L. Coutant, histoire de Bar-sur-Seine, p. 266-267.

59 — Boutiot, His. de la Ville de Troyes, t. II, p. 290 - t. III, p. 261. L. Morin, Les communautés des cordonniers, basaniers et savetiers, p. 7 et 28-29.

60 — Revue de Champagne et de Brie, t. XV, p. 366. « Les corps d'un cossonier (marchand) et de sa femme furent trouvés sur le chemin des Grandes-Chapelles ».

61 — Thévenot, Histoire de Lhuître, p. 182. Voir également p. 157 : « Tous les jours on rencontre des gens morts de froid sur les chemins ».

62 — Ecalle, Notes sur Ervy, p. 104.

63 — Revue de Champagne et de Brie, deuxième série 1889, p. 304.

64 — Archives de Chaource G.G. 6, f. 132 vo.

65 — Ch. P. Léger, Mélanges et Documents sur l'histoire municipale des communes de Fontenay-de-Bossery et Gumery, p. 9.

66 — A. Daguin, Blason populaire de la Haute-Marne.

67 — Baudouin, Glossaire du patois de la forêt de Clairvaux, Art. **« dandan ».**

SONNERIES

C'est généralement avec l'aide d'une longue corde qu'on imprime à la cloche ce mouvement de va-et-vient qui permet au battant inerte de heurter l'intérieur de la cloche, d'un côté, puis de l'autre. C'est **la sonnerie en volée.**

Mais cela ne permet pas, lorsque plusieurs cloches sonnent ensemble, de régler la mélodie à la convenance du sonneur.

Pour cela, on revient à une pratique qui semble avoir précédé la sonnerie actuelle avec corde et qui consiste à frapper l'airain immobile, soit à l'extérieur à l'aide d'un maillet, soit en tirant le battant de façon à ce qu'il vienne heurter la cloche à l'intérieur.

Voici comment **carillonnait** encore à Chappes, MM. Fontaine et Richard, il y a quelques années.

Ils s'installaient en haut du clocher, à proximité immédiate des cloches. Ils relevaient tout d'abord la corde de la grosse cloche et la fixaient de façon à ce que le sonneur ait une longueur de corde suffisante pour la mettre en branle. Celle-là était sonnée en volée au rythme fixé par le maître-sonneur. Celui-ci avait d'autre part fixé un crochet dans l'œil de chacun des battants de la moyenne et de la petite cloche. Ces crochets étaient prolongés par deux cordes d'environ un à deux mètres, lesquelles étaient attachées de chaque côté du sonneur, bien adossé à une poutre horizontale de la charpente. Les longueurs étaient calculées pour que chaque battant soit maintenu à environ trente centimètres de l'intérieur de la robe de chaque cloche et pour que le sonneur puisse, tenant une corde en chaque main, tirer aisément sur chacune d'elles et obtenir le son au moment précis où il était désiré.

L'aide du sonneur mettait en branle la grosse cloche puis le carillonneur actionnait successivement les deux battants qu'il commandait à contre-temps, en suivant une mélodie fixée par avance, ou qu'il improvisait selon son inspiration.

Si la moyenne était sonnée en volée, nous a dit M. Fontaine, on usait de la corde attachée au battant de la petite, mais, un bâton était nécessaire pour faire sonner la plus grosse.

Quand les sonneurs voulaient jouer **Le Roi Dagobert** (Couvignon) ou bien, **J'ai du bon tabac** ou encore **Fanfan la Tulipe,** on attachait les trois battants à des cordes et on les manœuvrait successivement en suivant la mélodie.

Mais les cloches ne connaissent pas seulement les refrains populaires. Elles savent aussi s'exprimer de façon toute personnelle.

Ainsi le carillon de Rumilly :

Quate carillons
Les femmes d'Auxon
N'ont pas d'jupon
Les charpentiers,
Is leur en front
Avec du chêne
Ou du bois blanc

A Villenauxe :

Les femmes de Bethon
N'ont pas de cotillon
Mais les hommes en ont
Dindi, dindon,
Dindi, dindon.

A Braux :

Bim' bin, bon
Les filles de Braux
N'ont pas de cotillon
Les charpentiers
Leur z'en feront
De chêne, Mesdames (68).

Cette ritournelle est connue dans toute la Champagne. On y entend toujours l'une des cloches donner le ton et rythmer la mélodie alors que les autres lui répondent à contre-temps. Les paroles varient suivant les lieux, allant même jusqu'à mettre en scène le sonneur lui-même, M. Jeambault, à Dival-Villenauxe :

Dindi, dimbau
Dindi, dimbau

J'ai vu la veste
A Jeambault
Dindi, dimbau (68)

Certaines cloches se répondent d'un clocher à l'autre :

Celles de Notre-Dame-des-Prés :

Nous devons cinq cents livres !

Celles de Montier-la-Celle :

Nous les paierons !

Celles de l'abbaye de Saint-André :

Quand donc ?

Celles de Saint-Gilles de Troyes :

Jamais !

On employait le carillon dans certaines circonstances exceptionnelles et pour annoncer les grandes fêtes, dites, pour cela, carillonnées.

A Rumilly, à la fin du XVIII[e] siècle, on carillonnait la veille des fêtes annuelles et solennelles, mais aussi à l'entrée des offices correspondants.

D'autre part, les sonneurs devaient :

— sonner à la volée les trois cloches au sortir de la Fête-Dieu et de la fête de l'Assomption.

— sonner tous les dimanches ordinaires, le premier coup de la messe et des vêpres avec la moyenne en volée, et les deux ensemble pour le dernier coup.

L'ensemble de ces règles formait un code permettant aux habitants de vivre, jour après jour, et tout au long de l'année au son des cloches de leur église.

Bien sûr, les cloches ne sonnent et ne chantent que pour ceux acceptés par l'Eglise, qu'ils soient défunts ou nouveaux baptisés. Ainsi pour un baptême, il est indispensable qu'il s'agisse d'un enfant légitime. On ne sonne point pour le baptême d'un enfant né hors mariage.

Quand deux époux célèbrent de justes noces, on ne ménage pas les cordes. L'airain porte au loin la joie de la cérémonie et on lui fait dire parfois :

Viens, viens, viens,
Malheureuse viens !

Ce n'est qu'une boutade de plus, la manifestation de cette raillerie, de cette ironie quotidienne qui, apportaient un peu de sel dans la vie de nos ancêtres.

68 — A. Durand, op. cit.
69 — L. Morin, Proverbes et dictons, 2322.

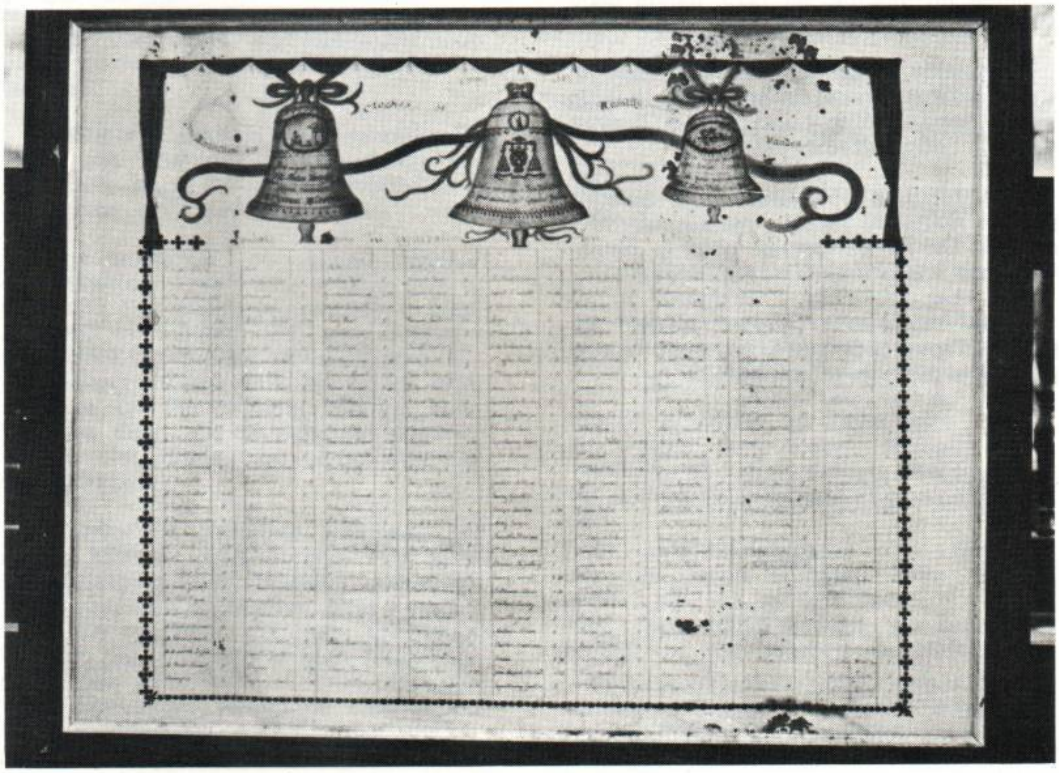

Souscription pour la fonte des cloches, Rumilly-les-Vaudes 1887

L'ANGELUS

L'angélus sonne à son heure
Que le Bon Dieu soit dans mon cœur
La bonne vierge sur mon chemin
Que le Bon Dieu m'fasse une belle fin (70).

Telle était la belle et simple oraison que répétait chaque soir, à Beurey, Joséphine Laculle, décédée en 1909, à l'âge de 83 ans, lorsqu'elle entendait la cloche de son église annoncer qu'il était six heures du soir.

Trois fois par jour, la sonnerie de l'angélus appelait ainsi nos ancêtres à la prière.

S'il est reconnu que depuis fort longtemps, on eut l'habitude d'avertir le peuple des grands moments du temps par des signaux puis des sonneries, on attribue à Urbain II et Grégoire IX, l'institution de l'angélus (71). Le premier ordonna que les sonneries du matin et du soir deviendraient, à compter du jour où les Croisés se mettraient en marche, le signal d'une prière universelle en faveur de ceux qui partaient en Terre-Sainte. La prière de midi fut ajoutée, en 1225, par le pape Grégoire IX.

A Rumilly, au début du XIX^{e} siècle, c'est à l'instituteur qu'incombait le soin de sonner l'angélus. Le contrat qu'il avait signé le stipulait expressément.

Vers 1880, le père Bavois ne sonnait plus le matin, ni le soir, mais seulement à midi. On lui permettait pour la peine, à Pâques, *de chercher ses roulées.*

Il faut croire que celles-ci ne lui rapportaient guère puisqu'il ne s'est trouvé personne pour le remplacer !...

70 — Indépendant de l'Aube, 13 avril 1950.
71 — Blavignac, op. cit. p. 61.

LES SONNEURS

Il y avait cent-dix ou cent-douze marches pour monter au pied des cloches. On était sur le plancher de l'horloge.

Le **rétoquage,** c'était les deux battants qui étaient attachés avec des chaînes après la poutre. On arrimait la cloche de façon qu'elle ne joue pas et il y avait un système de poulies avec des ficelles. Aux enterrements, quand c'était un homme, on faisait les trois coups de **la grosse** et la femme c'était **la moyenne.**

C'était la grosse qu'était en volée pour l'homme, donc j'étais devant la cloche, elle me passait devant l'nez, et, à ce moment-là bein, à chaque coup de battant, tu vois :

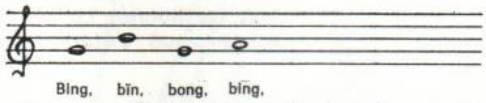

La grosse, **le brûlon,** le bourdon quoi, la moyenne et la petite.

La femme, les trois premiers coups de cloche, c'était la moyenne et après c'était la cloche qu'était en volée. A ce moment-là j'avais qu'une corde pour la petite et **avec mon pied** je rétoquais la moyenne et la grosse. On dit qu'on faisait des **laigues.**

Un **laigue,** c'était un arrêt de rétoquer, tandis que celle qu'était en volée continuait. Elle s'arrêtait pas. C'est l'Brocard, c'est Zico qui m'avait montré.

A ce moment-là, on sonnait pendant cinq minutes, t'avais une minute que tu rétoquais. T'entendais les cloches, le **glas.** J'laissais un moment rien que la cloche en volée. On reprenait une deuxième fois puis une troisième fois. Alors on rétoquait et on faisait trois laigues, mais fallait êt' deux : un qui tirait la cloche du bas et moi j'étais tout contre les cloches, là-haut.

Généralement c'était le **fossoyeur** qui devait sonner. Dans l'temps i y avait des offrandes aux messes, alors, là, j'étais tout seul au clocher. Mais i y avait quelqu'un qui vnait, des fois, m'secouer la corde pour m'dire d'arrêter. Autrement j'entendais rien, avec le bruit des cloches. J'entendais pas si ça chantait ou si ça chantait plus le Dies irae quoi !

Et puis la montée au cimetière, c'était mes trois battants qu'étaient attachés et à ç'moment-là, des **abat-san,** j'guettais l'corps ou l'cortège quand i allait entrer au cimetière et j'arrêtais. L'appareillage était fait le dos au cimetière, on était de ç'côté-là.

Pour monter au cimetière, quand c'était un homme :

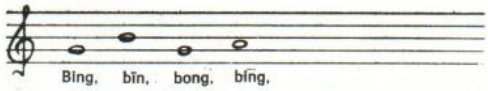

Et quand c'était une femme, c'était le contraire. La grosse c'était toujours au pied. Elle avait pas d'poulie la grosse, parce qu'elle était juste en face de nous. Tandis que les autres, il fallait que tu sois-là, et qu'tu bouges plus !

La grosse elle allait toute seule. Mais la moyenne, hein, celle des femmes, elle était dure à mettre en volée. Fallait pas faire semblant !

Au lieu d'avoir une ficelle pour mettre au pied, c'était une cordelette qu'était fixée après la chaîne et qui passait sur une poulie dans le haut. Ça faisait deux trois mètres et, en tirant la ficelle, je tirais la chaîne et ça tirait le battant.

Quand c'était une femme, j'attachais la grosse et j'la faisais rétoquer au pied et j'avais ma p'tite avec ma poulie :

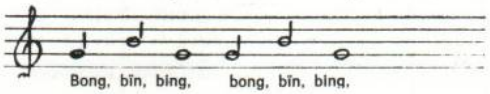

Dans l'temps les conscrits, la veille de la Toussaint, i sonnaient aux morts. Ça a été défendu, je crois, par M. Couche, parc'que, i y en avait un, il était p't-êt' un peu paf, qu'avait reçu la cloche dans l'front ! Nous, au début, j'ai vu ton oncle Cyrille (1) nous faire monter au clocher pour sonner le soir de la Toussaint et c'était dans la semaine que les conscrits quêtaient. Ça s'perd tout ça !

Et puis maintenant, pour trouver... parc'que, fallait êt' deux !... En dernier, c'était les gamins à Brocard. I y avait des coups, fallait qu'j'aille les réveiller... Quand i y avait l'Robert, ça allait.

Si tu veux, c'est Duban qu'a rétorqué au début. I y avait Rigousse avec Zico qu'était fossoyeur. Alors moi, j'rétorquais et Rigousse i sonnait en volée, c'est lui qui tirait la cloche...

Tu sais, dans l'temps, avec papa, nous on **carillonnait** toutes les fêtes. Alors tu carillonnais l'angélus. Au lieu d'le sonner du bas, à la ptite cloche, on montait au clocher. Les veilles de Noël, à Noël, Pâques, la Pentecôte, 15 août, là, fallait être trois, mais trois à chacun sa cloche. Ça allait bien quand i y avait mes frangins, mais après...

Je n'sais plus si maintenant tu trouverais quelqu'un pour sonner aux morts. Parc'que le gars était pris, comme qui dirait ç'soir : la veille de l'enterrement, le matin de l'enterrement et puis i fallait sonner le premier coup une heure avant l'enterrement, le deuil et pendant l'deuil. Le gars i perdait sa dmie-journée. Mais, si un deuil était à 3 heures, le gars i quittait quand le corps était entré à l'église et puis revnait pour la montée au cimetière.

L'**angélus,** c'était papa qui la sonnait. Mais c'était du bas ça, d'une seule cloche, la petite : matin, midi et soir. Papa il a fait l'angélus pendant au moins 25 ans. En même temps, le matin il ouvrait l'église et le soir il la fermait. Tous les midis, c'était **manman** qui sonnait : papa i travaillait à la scierie. Papa, c'était toujours 6 heures et demie l'matin. I s'en allait pour 7 heures, 7 heures et demie à l'usine. Combien d'fois le cousin Laurent, l'Henri Laurent, l'père au Pierre Laurent, i disait : « On peut mettre not' mont' à l'heure avec lui ! ». **L'avait une horloge dans l'ventre !**

A midi, manman, elle était sous la cloche. Elle sonnait l'angélus, les douze coups d'midi.

Papa, il a appris l'angélus du temps d' l'abbé Petit. C'est vieux déjà.

Ici i y avait Duban qui carillonnait. I faisait chanter les cloches : **Le Roi Dagobert, Quand le ptit Jésus s'en va-t-à l'école, J'ai du bon tabac.** C'était un peu le même genre que pour sonner aux morts. Il fallait qu'il attache et i tapait sur ses cloches. C'était les fêtes carillonnées.

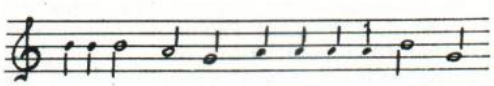

Et quoi don qu'c'était aussi ça :

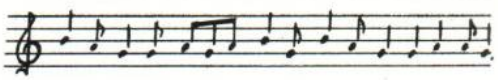

Il y avait une histoire. Des gens avaient carillonné parce que i y avait vnu mon seigneur l'Evêque. Après is avaient dit : « Bein mince, i chantait avec les cloches: Ah ç'te gueul', ç'te gueul', ç'te binette Ah ç'te gueul', ç'te gueul, qu'il a ! »

C'était pas ça. Mais ils avaient transformé !

Lui, c'était l'père Duban, c'était l'père. Le René il a jamais carillonné. Le père Duban i carillonnait parc'que c'était déjà un musicien.

Pour la sonnerie aux morts, on était payé trois mille et i devait m'donner quinze-cents en dernier !

L'angélus était payé par la commune le midi et l'église payait l'angélus du matin et du soir. Toutes les fêtes carillonnées, c'était du bénévole.

A la messe de minuit, tu montais avec des bougies là-haut. Bien souvent, quand tu sonnais, en hiver, tu mettais la bougie... un coup, c'était des fois le vent d'la cloche qui la soufflait, ou c'était l'vent qui soufflait par les abat-san. Alors, en dernier, j'mettais une lampe électrique entre mes dents. Alors là, j'voyais clair !

A Buxeuil « i y a pas d'clocher ». I tape avec un bout d'bois. Pour faire plusieurs sons, j'ai vu l'autre jour, i tape un coup dans le haut, un coup dans le bas. I fait **trois sons avec la même cloche.** Pour la mettre en volée, on la pousse du pied.

I y avait encore un inconvénient. On ne pouvait pas sonner pendant les heures. Les trois-quarts et l'quart, ça ne faisait rien parc'que c'était la ptite cloche du haut qu'était indépendante. Tandis que la grosse elle sonnait le gros coup de la dmie et les heures. Les marteaux is étaient d'chaque côté du pilier en bois. Fallait qu't'attende, pour mettre en volée, la grosse, autrement tu détraquais l'horloge.

Pour la bouger, la cloche, tout seul, tu peux pas. Alors, des fois, i y en a un qui tirait, l'autre qui la poussait. Des

fois quand la cloche elle était revenue, on faisait rvenir le marteau ! Il était pas cassé pour autant, mais i **choyait dans l'vide.** Ça cassait les fils de fer. Alors on rafistolait ça avec... du fil de fer !

Y a des coups, tu sais, quand il y avait les trois cloches en volée, les veilles de fête, et bien, j'te prie d'croire que j'descendais, j'avais les oreilles... hein !

(1) L'oncle Cyrille, 1860-1944.
Extrait d'un enregistrement réalisé par Pascal Côte et Yves Michel, à Celles-sur-Ource, le 4 avril 1975, auprès de M. Pierre Fays âgé de 55 ans.

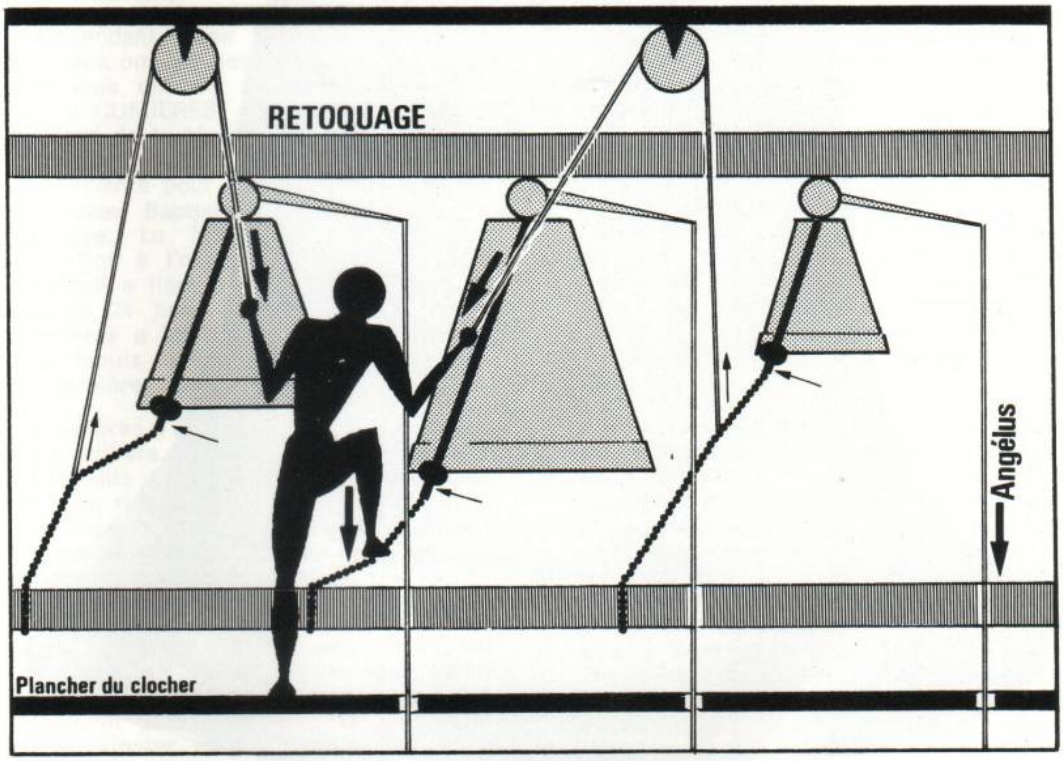

Grâce à une enquête réalisée en **février 1885,** nous connaissons les maîtres d'école ayant également comme fonction, celle de sonneur. Parue dans le Moniteur scolaire de l'Aube n° 2, Mars-Avril 1885, pages 72 à 113, cette liste nous donne de surcroit le « revenu annuel » attaché à cette charge accessoire :

Aix-en-Othe (Mineroy), M. Mitis ..	100 f
Arrelles, M. Michaut	50 f
Bagneux-la-Fosse, M. Gérard	200 f
Chapelle-Vallon, M. Gervais	40 f
Cormost, M. Deveau	21 f
Eguilly, M. Mongin	50 f
Fays-les-Bouilly, M. Fromont	50 f
Feuges, M. Ganard	50 f
Fralignes, M. Martinot	50 f
Lhuitre, M. Lorin	60 f
Machy, M. Bouclier	25 f
Magnant, M. Planson	90 f
Maizières-les-Brienne, M. Bezançon	20 f
Maraye-en-Othoe (La Perrière), M. Cortier	25 f
Maupas, (?)	25 f
Pavillon, M. Mathieu	100 f
Revigny-la-Rose, M. Pillon	100 f
Rosières, M. Carré	20 f
Saint-Germain, (Lépine), M. Masson	50 f
Saint-Oulph, M. Tocquet	150 f
Soligny-les-Etangs, M. Roussin ..	100 f
Souligny, M. Bizet	25 f
Thennelières, M. Berthelin	75 f
Vallentigny, M. Boudelot	25 f
Vendue-Mignot, M. Charrier	20 f
Villeneuve-au-Chatelot, M. Pasquet.	50 f
Viviers, M. Pleutret	50 f

Ancienne cloche à La Ferté-sur-Aube

BEL EN CHÉ
LA SAINT-JEAN A CUMIÈRES

Jadis, à l'occasion de la Saint-Jean d'été, le 24 juin, avaient lieu des feux dédiés au saint. Hérités des traditions dites païennes, ils furent progressivement abandonnés, soit par intervention du clergé, soit en raison du danger qu'ils présentaient pour les villages, soit, enfin simplement par oubli, comme bien d'autres traditions.

Cependant, dans quelques communes, ces feux ont subsisté avec une partie des traditions qui s'y rattachaient. C'est le cas à CUMIERES, charmant petit village au bord de la Marne, à quatre kilomètres d'Epernay. Cette coutume y est restée très vivante pour une raison particulière: **Saint-Jean Baptiste est le patron de la paroisse.** Le feu constitue donc une attraction à l'occasion de la fête patronale qui a lieu le premier dimanche qui suit le 24 juin. Notons que ce feu de Cumières a brûlé presque sans interruption depuis la Révolution - sauf, pendant la dernière guerre.

Cumières n'était autrefois qu'un hameau d'Hautvilliers. Mais il y eut bientôt plus d'habitants à Cumières qu'à Hautvilliers. Ceci en raison d'une situation géographique exceptionnelle qui en fait d'ailleurs encore aujourd'hui un des crus les plus précoces de la Marne.

En 1789, lors de la Révolution française, Cumières fut instituée en commune. C'est de cette époque que datent les premières traces du feu. Ce fut certainement pour les habitants, l'occasion de manifester leur joie, après la Révolution.

A l'époque, **ce feu brûlait dans le village,** au bord de la Marne, au milieu d'une petite place. Il y avait, bien sûr des danses autour et c'était le début de la fête villageoise. Après la guerre 39-45, un tel feu fut reconnu dangereux pour les maisons proches : Quand le vent soufflait de l'ouest, les flammes venaient lècher le toit des maisons et on était obligé d'arroser **avant** d'allumer le feu !

En 1947, donc, on déménagea le feu à cinq cents mètres de là, toujours au bord de la Marne, en un lieu-dit **Le Gaure.** Depuis, c'est là que brûle le feu de la Saint-Jean.

Pendant les quelques jours qui le précèdent, les jeunes du pays font le tour du village, pour ramasser de vieux objets à brûler. C'est l'occasion d'un grand nettoyage d'été des greniers (c'est bien l'époque) et tous les habitants mettent, devant leur maison ce qui est à jeter et bon pour le feu. On trouve là de vieux paniers mannequins d'osier, des caisses en bois, de vieux meubles cassés, des journaux, etc... Malheureusement, cette tradition perpétuée depuis bientôt deux cents ans fait disparaître au fur et à mesure tous les documents et vieux objets intéressant l'histoire locale car certains jettent sans même regarder ce dont il s'agit !

Ensuite une **perche de sapin de 10 mètres** environ est dressée au Gaure. On y attache tout autour les objets à brûler avec quelques bottes de paille. Au sommet de la perche est fixé, au dernier moment, un magnifique **bouquet de fleurs** naturelles. **La tradition veut qu'il y ait du bon vin, les années où il brûle bien !**

Il est intéressant d'expliquer cette vieille croyance, en fait très justifiée. Fin juin est une période importante pour l'épanouissement de la fleur de la vigne et la **nouaison.** Rappelons que celles-ci sont favorisées par un temps calme et suffisamment chaud. Au contraire, le froid et **un grand vent** empêchent la fleur de se former et provoquent la **coulure.** Bien entendu ces années-là, la récolte est faible et le vin médiocre. Or, en juin les belles journées sont rarement uniques, mais, souvent, accompagnées au moins d'une semaine de beau temps. Donc, s'il fait beau ce 24 juin, si la flamme monte bien droite et happe le bouquet au passage, il y a de fortes chances pour que la floraison se passe bien !

Revenons au feu. Le samedi, tout est prêt. Vers 21 heures un défilé se met en route de la Mairie. Les pompiers du village tenant des torches allumées, lancent des fusées et des feux de bengale, derrière eux suivent, la fanfare municipale et les enfants des écoles portant flambeaux et lampions que la commune leur prête. (Ils reçoivent d'ailleurs en échange, le prix d'un tour de manège). Puis, viennent les **Cumariots.** Le défilé fait le tour complet du village et les habitants s'y ajoutent au fur et à mesure. Vers 10 heures, le cortège, bruyant et joyeux arrive devant **la perche.**

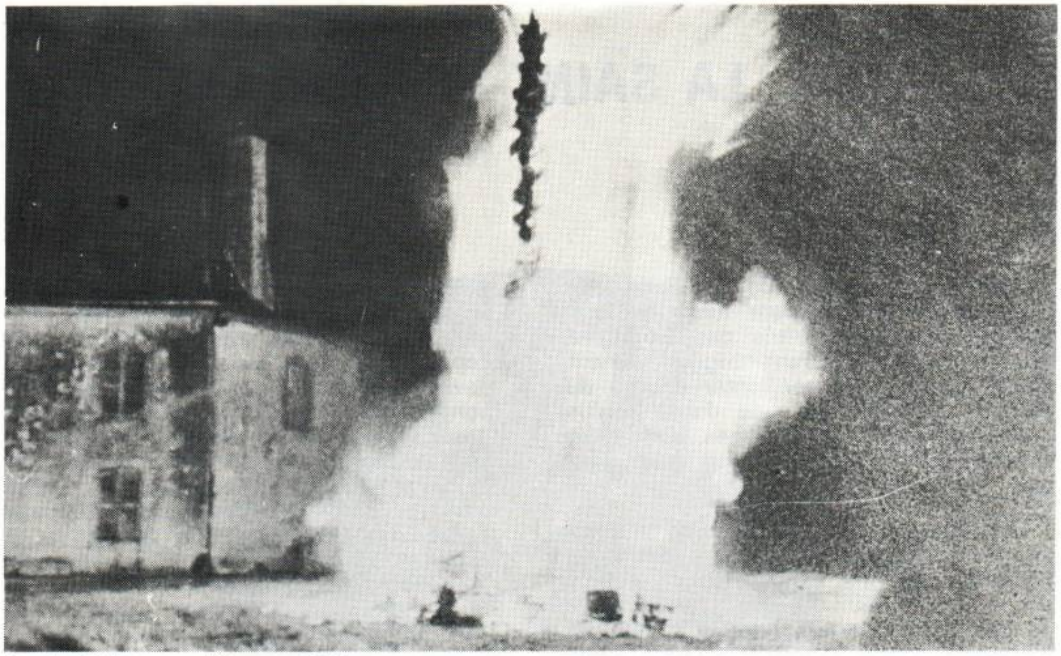

Feu de St-Jean au village en 1947

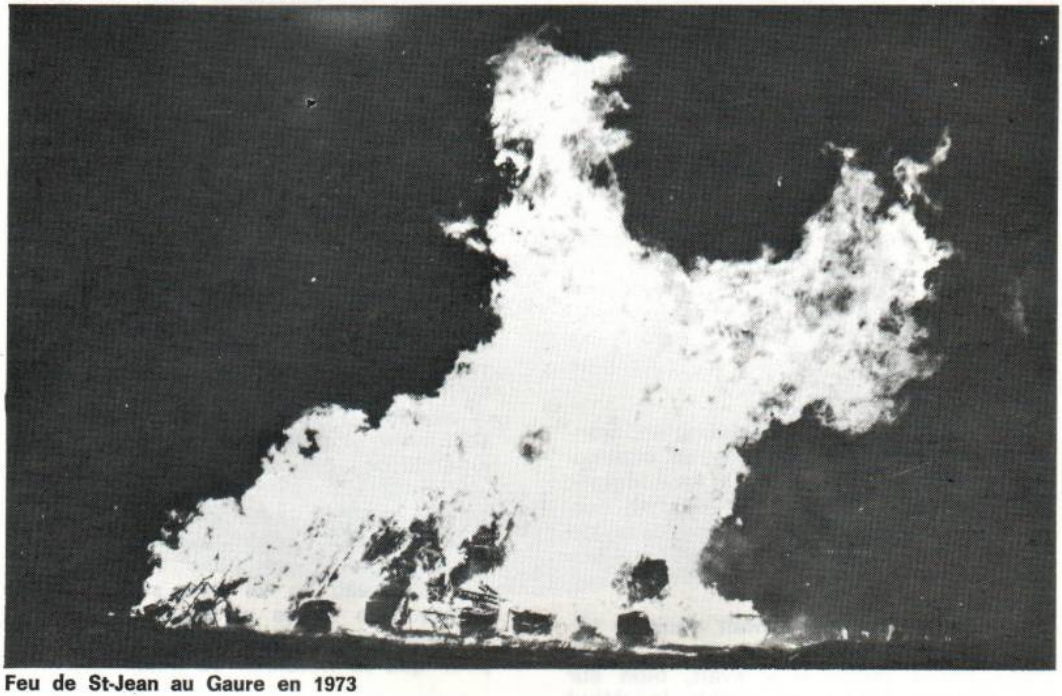

Feu de St-Jean au Gaure en 1973

Le Maire et les pompiers allument le feu. Pendant ce temps la fanfare continue de jouer. Une chaleur intense se dégage du feu et le cercle des spectateurs recule de plus en plus. Puis un magnifique feu d'artifice commence. Quels effets superbes que ces fusées retombant en gerbe sur la Marne et se reflétant dans l'eau !

A la fin du feu, soit vers 23 heures, les spectateurs se dirigeront vers le **Jard** où ont lieu la fête foraine (jusqu'au lundi soir) et le grand bal de la Saint-Jean.

Ce feu de la Saint-Jean à Cumières attire chaque année de 3 à 5 000 personnes, tout le village est présent, mais aussi ceux des environs et des curieux d'Epernay et de Reims.

Cette année, le feu aura lieu le samedi 26 juin. Les habitants seront heureux de vous accueillir et, pourquoi pas, vous feront déguster avec fierté la spécialité de ce grand cru : **Le Rouge de Cumières** vin nature des côteaux champenois, préparé ici bien avant qu'on ne parle de « Champagne » et de Dom Pérignon...

Jean-Louis Denois.

Merci à ceux qui nous adressent leur bulletin

Nous ne pouvons nous permettre d'analyser l'ensemble des bulletins que nous recevons. Nous nous contentons de signaler les articles qui touchent les arts et traditions qui, pensons-nous, risquent d'intéresser nos lecteurs ou bien nous incitent à quelque recherche.

De toutes façons, nous relevons systématiquement tout ce qui, de près ou de loin, touche aux traditions de la Champagne.

Les adresses des responsables des publications que nous signalons, sont à la disposition des lecteurs qui nous en feront la demande.

Sefco. Janvier-Février 1976

17000 La Rochelle

A. Cadet : La lune et le folklore. Maurice Petit : Contes ferroviaires (Contes de mensonge) présentés par Gérald Thomas. J. Labruyère. Les potiers de Saintonge au musée d'Arts et Traditions populaires à Paris.

Dans ce même numéro, Michel Valière et J.J. Chevrier présentent le film « Verruyes 74 » réalisé sur un stage Livre-vivant. C'est l'occasion pour eux d'affirmer que le milieu traditionnel a tout intérêt à « ne pas se laisser déssaisir de son capital (patrimoine) culturel ».

C'est aussi ce que nous pensons à la Safac. Dans la mesure de nos moyens, il est indispensable que nous restituions à nos informateurs cette culture dont ils acceptent de nous confier les éléments, que ce soit par le spectacle ou la présence active des jeunes de nos groupes, par notre Revue ou nos expositions.

La Revue reste un lien permanent, irremplaçable et privilégié. Il en est de même pour nos expositions à la préparation et à l'approvisionnement desquelles participent beaucoup de nos amis et qui sont suivies avec énormément d'intérêt et d'enthousiasme.

Chacune de ces techniques favorise le juste retour de la tradition et permet cet échange renouvelé, riche et fructueux que nous souhaitons avec Michel Valière et J.-J. Chevrier.

Folklore

Automne 1975. Carcassonne

J. Maffre : Deux contes populaires recueillis dans l'Aude. Les figues et le crapaud. Diète le petit. René Nelli : Quatre prières hétérodoxes recueillies à Carcassonne.

Evocations.

Novembre-Décembre 1975
Crémieu

Ch. Talon. Péripéties, au niveau de Saint-Priest, de la construction du tramway de Lyon à Saint-Jean de Bournay. B. Loiseau : Les professions de la population de Crémieu en 1840. E. Berthelet. Un petit coin de « paraplu » dans l'Atlas linguistique de l'Isle Crémieu.

Saint-Roch et son chien

Le journal scolaire de Saint-Aubin nous apporte un nouvel exemple de l'exploitation que peut trouver un enseignant du « fait » folklorique.

Croquis de la statue de Saint-Roch (Villeneuve-au-Châtelot) ainsi que d'un bâton de confrérie. Recherches sur le dictionnaire. Compte-rendu d'une émission télévisée sur la peste. Vocabulaire. La crécelle (ou **râle**), perfectionnement des cliquettes que les lépreux utilisaient au moyen-âge pour signaler leur approche. Le cadastre et les lieux-dits...

Une excellente manière de sensibiliser les enfants et leurs familles à un élément parmi tant d'autres, de notre « environnement ».

Notre appel

Quelques abonnés ont entendu notre appel (Editorial numéro 51-2). Ils ont amené chacun un lecteur nouveau à notre Revue.

D'autres ont accepté de cotiser au titre de membre bienafiteur. Nous nous abstiendrons de publier leurs noms, mais qu'ils sachent bien que notre gratitude leur est acquise.

Beaucoup ont souscrit l'abonnement de soutien ou bien ont ajouté un petit quelque chose à leur versement annuel.

Que tous soient remerciés pour tous ces gestes de sympathique encouragement.

Et malgré toutes ces bonnes volontés, il nous a été impossible de ne pas modifier le montant de l'abonnement (30 f et 20 f) ainsi que le prix du numéro ordinaire (qui passe à 5 f).

Une bonne nouvelle cependant, **ce numéro comprend maintenant 32 pages** et nous essaierons de nous y tenir.

Bonne lecture. Et merci de votre aide, chers lecteurs.

Lemouzi Janvier 1976

19000 Tulle

Cité : Paul Maureille. Un problème : **Besse.** L'étude d'un patronyme très répandu en Limousin. L'auteur rappelle que Dauzat rattache « besse » au gaulois « bettium » : le bouleau. Il remarque cependant que la **bessade** limousine s'oppose à la **montade.** Il propose de ne pas séparer les origines de **besse** de celles de **bessade.**

Rappelons, en ce qui nous concerne, ce que dit Baudoin dans son Glossaire :

baisse : (Les beaux parleurs disent **basse).** Petit vallon, creux, dépression de terrain. **Note champ I ast juste dans lai baisse.** Une toute petite baisse ou le fond de la baisse se disent **baissotte.**

Et donnons raison à M. Maureille.

Ethnologie et Folklore. Erratum

M. J.-P. Parain nous reproche d'avoir oublié la conjonction **et** dans le titre de l'ouvrage cité dans le Lijou 51-28.

D'autre part, il fallait lire : « Il a été édité en hommage au Professeur Charles Parain, **son** père, dont les travaux...

M. J.-P. Parain nous demande aussi de mentionner que cet ouvrage est édité par **Les Editions Sociales. Paris.**

JASÉES

Les Cosaques

(De Mme Gex. Propos recueillis auprès de Mlle Mennerat F. de Lantages).

Entre Praslin et Lantages existe un lieu-dit : « Le Champ des Cosaques ». Mlle Mennerat se souvient fort bien que, dans sa jeunesse, sa grand-mère lui a raconté que sa bisaïeule a été importunée (probablement en 1814), alors qu'elle enfournait le pain à une heure tardive.

Trois Cosaques avaient fait irruption dans la « chambre à four ». D'où venaient-ils ? Prisonniers évadés ou déserteurs égarés pour quelque rapine ?

Mal leur prit de s'attaquer à cette dame, car elle donna l'alerte au village qui comptait alors plusieurs centaines d'habitants. Les intrus furent poursuivis, rattrapés, tués à coups de fourches et inhumés sur place, sans doute pour faire disparaître rapidement toute trace de l'exécution, au lieu-dit depuis « Champ des Cosaques ».

Cf Revue du Folklore de l'Aube no 13-2 La fontaine au Cosaque (à Montsuzain). Il existe probablement en Champagne, bien d'autres « histoires » comme celle-là.

Le Loup

Plusieurs lecteurs nous ont écrit pour nous signaler des lieux-dits rappelant le nom du loup et les méfaits de cet animal dans nos campagnes. Nous avons transmis à M. Chauvet tous ces documents. Ils l'aideront, nous en sommes sûrs, dans ses recherches.

Quête de Pâques

Nous avons déjà reçu plus de 60 réponses à notre questionnaire sur les « roulées », dans lesquelles on nous indique le nom local de la crécelle avec laquelle les enfants de chœur annonçaient les offices de la fin de la semaine sainte, lorsque les cloches étaient « parties à Rome ». On nous communique les paroles (et parfois les airs) des chants qui accompagnaient la quête des œufs à cette occasion. Merci à tous. Il n'est pas trop tard pour apporter votre contribution.

Beurré

M. Doillon (Les amis du Lexique français) nous donne les renseignements suivants, concernant le mot **beurré** signalé dans nos Jasées 51-27.

« Sous l'étymon **burra** = bourre, Wartburg donne comme sens dérivé : nuage, pluie, par confusion avec « boreas » d'où **Beurée** : averse (Morvan, Louhans, Verdun-Saône et Chalon, Uchon (Saône-et-Loire, 1858). Les formes franco-provençales sont en **ou. Bourras** = gros nuages noirs qui traversent l'espace avec rapidité (Berry, Centre, où l'on rencontre également **bourrasse** = ouragan. **Bouron**, n.m. gros nuage isolé, Broyes Hte-Saône (Etant de la Hte-Saône, je peux pourtant dire qu'on employait surtout **brouillon) ».**

Connaissait-on, en Champagne, ce mot **beurré** ou un autre qui lui ressemble ?

La Sorcière de Choiseul

On connaît exactement à Choiseul, les lieux du supplice de celle qu'on accusait de commander à la grêle.

Une monographie éditée par les élèves de l'école de ce village, et qui nous a été communiquée par M. Monchablon, nous l'apprend.

La pauvre fille fut condamnée à être noyée dans « Le Petit Etang-», avant d'être brûlée au lieudit « La Justice ».

FOLKLORE DE CHAMPAGNE No 50
POIDS ET MESURES

Malgré notre attention, un certain nombre d'erreurs se sont glissées dans le texte de cette revue. Que nos lecteurs veuillent bien nous en excuser et trouvent ci-dessous les rectificatifs qui s'imposent :

Page 4. col. 1 ligne 11 :
lire **écuelle** au lieu d'échelle

Page 5. col. 2 ligne 38 :
la **treizième** au lieu de trentième

Page 5. col. 2 ligne 54 :
en **1670** au lieu de 1760

Page 7. col. 2, tableau 2 :
Pied de 11 pouces **0,2978 m**
Pied de 10 pouces **0,2707 m**
Brasse de 27 pouces **0,7309 m**
Brasse de 28 pouces **0,7580 m**

Page 13. col. 2, tableau 1 :
Toise cube 7,39 m3
Pied cube 34,24 dm3
Pouce cube 19,81 cm3

Page 13. tableau 2 :
Longueur **du bois**
Couche
Hauteur **de la corde**
Réduction **en pieds cubes**
Valeur **en stères**

Page 13. tableau 2, 4e colonne, ligne 2 :
lire **338** au lieu de 388

Page 11. col. 1, ligne 22 ajouter :
Ces mesures sont en usage dans l'arrondissement de Bar-sur-Aube et une partie de celui de Bar-sur-Seine.

Page 11. col. 1, alinéa 4 :
A Eclance la perche est de 19 pieds et l'arpent de 120 cordes (45,71 ares).

ASSEMBLEE GENERALE DE LA SAFAC

Samedi 13 mars 1976 : 14 h

Présents : Le Directeur Départemental Jeunesse et Sports : P. Campens.

Le bureau : Mme Daunay, J. Daunay, J. Deguilly, J. Morlot.

Le Conseiller Technique : G. Roy, assisté de M. Gonzalez.

Sept groupes représentés.

La presse : Trois journaux locaux.

D'autres membres présents à titre individuel.

Pouvoirs : 38.

Le président remercie

Les membres qui, par leurs cotisations, aident notre Association.

Les organismes qui la subventionnent :
Conseils généraux de l'Aube et de la Marne.
Direction Départementale Jeunesse et Sports de l'Aube.
Caisse d'Epargne de Troyes.
La presse.

Tous les correspondants qui l'aident dans la recherche.

Le Club Le Renouveau qui met à sa disposition son labo-photo.
La Municipalité de la Chapelle St-Luc qui accueille les stages dans l'un de ses gymnases.

Après le 10e anniversaire

Il se félicite des progrès réalisés par la Safac,
De l'intérêt de plus en plus vif porté à la Revue FOLKLORE DE CHAMPAGNE.
De la réussite des stages que dirige G. Roy.
des progrès réalisés par les groupes,
de l'audience de plus en plus grande de l'Association.
Il communique quelques exemples de témoignages de satisfaction. Ceux-ci sont pour la Safac et l'équipe qui l'anime, un encouragement à continuer.

Bilan 1975
La trésorière présente les comptes 75. Ceux-ci font état d'un déficit de 3 468,27 f prélevé sur fonds libres, dont 3 000 f doivent rentrer, qui représentent la moitié d'une commande groupée non encore réglée.
Les manifestations principales de cette année ont été : le quatrième Festival de Danse Champenoise à Epernay et la Fête du champagne à Essoyes.
A la rubrique : Equipement figurent les achats du « pressoir sancéen » et celui de trois armoires devenues indispensables pour le classement des disques et anciens numéros de la Revue.
Signalons que la vente de disques et d'anciens numéros constituent un apport non négligeable et indispensable pour équilibrer notre budget.

Dépenses :

Divers	308,95
Manifestations	9 175,86
Déplacements	100,00
Administ. PTT Assur.	932,62
Docum. Matériaux	686,50
Réédition disques	4 983,60
Impression revue	20 819,00
Equipement	3 437,07
	40 443,60

Recettes :

Cotisations. Abonnements	10 737,00
Cot. Groupes	839,00
Subventions Etat	2 000,00
Département	4 000,00
Caisse d'Epargne	1 500,00
Vente anciens numéros	5 070,50
Vente disques	5 097,20
Manifestations	6 664,55
Divers	1 067,08
	36 975,33
Prélèvement sur fonds de réserve	3 468,27
	40 443,60

Le Conseiller Technique
Fait ensuite un large tour d'horizon et présente l'action pédagogique qu'il a menée au sein de l'Association.
Quinze groupes ont accepté de travailler avec la Safac. Un seizième est en pleine mutation.
Dans l'Aube :
Amicale laïque des Riceys.
Groupe chapelain La Chapelle-St-Luc.
Lou Vau Champeignat. Celles-sur-Ource.
Les Chênevotots. Saint-André.
Jeune Champagne. Troyes.
Les Gayettes. Polisot.
M.J.C. Romilly-sur-Seine.
Thieffrain.
En Marne :
Les Cossiers du Val d'Or. Avenay.
Association Folklorique Châlonnaise.
Les Jolivettes.
Les Morelles. Sainte-Marie-du-Lac.
Troissy.
En Haute-Marne :
Les Bluttes. Saint-Dizier.
Les Fluteaux de Wassy.
Joie Jeunesse et Folklore. Saint-Dizier.

L'ensemble de ces groupes représente plus de 600 membres (300 jeunes et adultes et plus de 300 enfants). Une statistique fait état du départ en 75, de 39 membres (soit 6 pour cent du total - mariages, armée...) mais enregistre par contre 12 pour cent de rentrées, ce qui est appréciable.
Il a été confectionné au total 784 costumes et donné 177 spectacles, une moyenne de 14 par groupes.
Le nouveau principe de travail que nous avons adopté nous a permis de progresser. Tous les groupes qui ont axé leur travail sur cette manière de procéder - bien qu'ils aient dû faire effort pour y parvenir - ont, d'une part vu s'augmenter leurs effectifs et, d'autre part, sont conscients qu'ils peuvent rivaliser avec n'importe quelle autre formation sous les deux aspects de la chorégraphie et de la tradition. A préciser qu'il n'est pas question pour nous de « ballets stylisés », mais qu'il est important que soient utilisés toutes les possibilités de la chorégraphie et du théâtre moderne... pour présenter les traditions de notre province. Le système de « suites de danses », liées entre elles pour des raisons logiques, s'il conduit à un excellent spectacle, apprécié du public, motive et implique, par ailleurs, recherches et études.
Ceci nous permet aujourd'hui de disposer d'un potentiel de plus de 100 danses et d'une quantité considérable de chants. Aussi est-il prévu d'ores et déjà deux stages, l'un de chant, l'autre destiné aux musiciens de musique traditionnelle.

Après quelques échanges
Des questions diverses sont évoquées.
— Un projet d'édition avec la C.E.L. de deux disques et diapositives sur les événements sociaux en Champagne depuis 1900.
— Une enquête est lancée sur les grafitis que l'on peut trouver sur les monuments anciens, qui débouchera sur une étude dont, jusqu'ici on n'a vu que des éléments isolés.
— Il est précisé que les groupes ont intérêt à prévoir un « costume de travail » sans lequel ils ne pourront présenter certaines danses qui, autrefois, n'étaient jamais exécutées en costume de cérémonie.
— En ce qui concerne les enfants, il est recommandé de les laisser s'exprimer, de respecter leur répertoire spécifique et de bien prendre conscience que ceux-ci font nette différence entre le jeu qui leur est propre et le spectacle que nous leur demandons d'assurer, pour lequel il nous faut leur donner une explication préalable.
Pour régler certains problèmes techniques qui leur sont particuliers, les groupes auront intérêt à prendre rendez-vous avec le Conseiller technique (s'adresser à Michèle Gonzalez).

Allocution de M. Campens
Après avoir rappelé qu'il était depuis bien longtemps un ardent défenseur de nos traditions et qu'il avait dirigé un groupe folklorique, le Directeur départemental de la Jeunesse et des Sports de l'Aube s'est montré satisfait de la vitalité de la Safac, du bon travail qu'elle réalisait, en collaboration avec les groupes affiliés, et a assuré l'Association de son appui matériel et financier ainsi que de sa sympathie.

Elections
Le Conseil d'Administration est complété par l'élection en son sein, à l'unanimité de Mme Baroni (Polisot), et de Michel Baron (Reims).
L'Assemblée générale, soucieuse de reconnaître les services rendus par certains membres du Conseil d'Administration que leurs obligations tiennent un peu éloignés de l'action immédiate de la Safac, accepte, à l'unanimité que leur soit accordé le titre de Membres d'Honneur.
Le bureau reste composé comme suit :
Président : J. Daunay.
Vice-Président : J. Morlot.
Secrétaire : J. Déguilly.
Trésorière : Mme Daunay.

- St Mards - 25 Août 1935 -
Souvenir du Baptême de la Cloche